

## Allègement allègrement accueilli *Vivement cette belle délivrance tant attendue*



Contre toute éthique, la Commission des finances offre 12 milliards de cts sur un plateau à quelques conseillers. En toute logique, le Groupe socialiste à la Chambre des représentants a voté contre



Le ministère des A.E. de la Coopération africaine et des MRE met les points sur les i. Le fond de la crise est une question d'arrière-pensées espagnoles hostiles au sujet du Sahara, cause sacrée de l'ensemble du peuple marocain



Moumir Satouri : En faisant de la gestion des frontières une priorité absolue, on ne gère que les conséquences de la migration



Entretien

Intense programme de préparation pour le Onze national avant le test contre le Ghana



# Contre toute éthique, la Commission des finances offre 12 milliards de centimes sur un plateau à quelques conseillers

*En toute logique, le Groupe socialiste à la Chambre des représentants a voté contre*



Said Baaziz.



Hanane Rihhab.

La Commission des finances et du développement économique à la Chambre des représentants a adopté, lundi à la majorité, la proposition de loi relative à l'annulation et à la liquidation du régime de retraite des membres de la Chambre des conseillers.

Le Groupe socialiste à la Chambre des représentants, représenté dans cette commission par les deux députés socialistes, Said Baaziz et Hanane Rihhab, a voté contre cette proposition.

Omar Balafrej, député de la Fédération de la gauche démocratique, a, lui aussi, voté contre, mais les députés du PJD, à savoir Abdellah Bouanou, président de la Commission des finances, et Driss El Azami El Idrissi, ont, curieusement, approuvé cette proposition de loi qui a suscité la polémique, vu que ce texte ne mentionne pas de récupération, soit par l'Etat ou la Chambre des conseillers, des deniers publics versés sous forme de cotisations à cette caisse.

Ont également voté en faveur de ce texte les députés de l'Istiqlal, du Mouvement populaire et du RNI.

Il convient de signaler que ceux de l'USFP ont présenté des amendements à cette proposition de loi et notamment à son article 4 qui prévoit la liquidation du solde des pensions des adhérents par le décaissement des montants totaux des contributions des conseillers précédemment prélevés avant l'entrée en vigueur de cette loi, en plus du produit des placements financiers générés depuis le début du mandat législatif actuel, à répartir proportionnellement sur la durée de la souscription. Et le même article dispose qu'à la fin de cette opération, le solde restant est distribué aux bénéficiaires, selon ce que représente la pension de chacun d'entre eux par rapport au total des pensions qui ont été versées le dernier mois avant l'entrée en vigueur de cette loi.

Le Groupe socialiste a proposé l'amendement de cet article en recommandant le décaissement des montants totaux des contributions des conseillers précédemment prélevés préalablement à l'entrée en vigueur de cette loi. L'amendement en question propose aussi que les cotisations de la Chambre des conseillers soient transférées au Fonds spécial pour la gestion de la pandémie du coronavirus, et que le solde restant soit restitué à l'Etat après achèvement des opérations précitées.

Deux raisons justifient cet amendement. La première est que la caisse des pensions des parlementaires est de nature sociale plutôt que commerciale. Pour préserver ce caractère social et compte tenu de la situation actuelle, le solde doit être normalement transféré au Fonds spécial pour la gestion de la pandémie du coronavirus.

La deuxième raison réside dans le fait que cette caisse est financée par des contributions de l'Etat et des adhérents, et le décaissement des montants des contributions

aux adhérents conduit directement à une augmentation de l'indemnisation sans base légale.

«Nous au Groupe socialiste, nous avons présenté un amendement de l'article 4 de cette proposition de loi, mais cet amendement a été rejeté», nous a précisé le député itihadie, Hanane Rihhab.

Selon elle, le Groupe socialiste refuse la «logique égoïste» de ceux qui ont défendu cette proposition de loi telle qu'elle a été approuvée par la Commission parlementaire sans modification des dispositions de son article 4. Et la parlementaire socialiste de marteler : «La méthode choisie pour le partage de 12 milliards de centimes entre un nombre limité de conseillers avec tout le respect dû à eux est contraire à l'éthique et illégale», surtout que dans un contexte marqué par la crise sanitaire de la Covid-19 et son impact négatif sur de nombreux secteurs.

«Il était donc logique que les deniers publics versés à cette caisse sous forme de cotisations soient transférés au Fonds spécial pour la gestion de la pandémie de coronavirus. Nous allons défendre cette position lors de la séance plénière mardi prochain», a souligné la députée de l'USFP.

Il y a lieu de préciser que la proposition de loi portant sur l'annulation et la liquidation du régime de retraite des membres de la deuxième Chambre du Parlement intervient après celle adoptée, en décembre dernier, par la Chambre des représentants pour annuler et liquider le régime de retraite créé en faveur de ses membres présentée par les chefs de groupes et groupement parlementaires.

La décision relative à l'annulation et à la liquidation du régime de retraite des conseillers a été prise en dépit de la spécificité de la Caisse chargée de la gestion de ses retraites qui n'a enregistré aucun déficit à l'instar de celle concernant les membres de la Chambre des représentants.

Mourad Tabet

## Révision des listes électorales générales

# Les nouvelles demandes d'inscription et de transfert d'inscription reçues du 2 juin au 1<sup>er</sup> juillet

La soumission des demandes de nouvelles inscriptions et de transfert d'inscription dans les listes électorales générales en prévision des prochaines élections aura lieu durant la période allant du 2 juin au 1 juillet 2021, a indiqué mardi un communiqué du ministre de l'Intérieur.

Dans le cadre des préparatifs des prochaines élections générales des membres de la Chambre des représentants, des Conseils régionaux et des Conseils des communes et des arrondissements prévues le 8 septembre 2021, le ministre informe les citoyennes et citoyens qu'un arrêté publié dans le bulletin officiel du 17 mai 2021 fixe les dates et les délais de la révision des listes électorales générales.

En vertu de cet arrêté, la période de soumission des nouvelles demandes d'inscription et de celles de transfert d'inscrip-

tion dans lesdites listes, fixée à 30 jours, débutera le mercredi 2 juin 2021 pour prendre fin le 1 juillet 2021, précise le communiqué. Les citoyennes et citoyens, notamment les jeunes non inscrits sur les listes actuelles, âgés de 18 ans ou qui atteindront cet âge à la date de la tenue des élections (8 septembre 2021) et répondant aux conditions légales sont appelés à présenter leurs demandes auprès des bureaux de l'autorité administrative locale la plus proche de leur lieu de résidence ou à travers le site électronique dédié aux listes électorales générales "www.listeselectorales.ma".

Les électrices et électeurs inscrits sur les listes actuelles et qui ont changé leurs lieux de résidence, doivent présenter, durant la même période (du 2 juin au 1 juillet), les demandes de transfert de leurs inscriptions à la commune ou arrondissement

où ils ont élu domicile, rappelle le ministre.

S'agissant des électrices et électeurs qui ont changé leurs lieux de résidence au sein de la même commune ou arrondissement, ils sont tenus d'informer, durant la même période, l'autorité administrative locale de leurs nouvelles adresses afin de les mettre à jour sur la liste électorale de la commune ou de l'arrondissement concerné, ajoute la même source.

Les commissions administratives se réuniront entre le 2 et le 8 juillet 2021 pour étudier et statuer sur les nouvelles demandes d'inscription et celles de transfert d'inscription, ainsi que pour corriger les éventuelles erreurs dans les listes actuelles et procéder aux radiations légales.

Afin que les électrices et électeurs puissent prendre connaissance des résultats des

délibérations desdites commissions, poursuit le communiqué, les tableaux rectificatifs comportant leurs décisions seront disponibles dans les bureaux de l'autorité administrative locale, des services de la commune ou de l'arrondissement durant la période allant du 9 au 15 juillet 2021.

Durant cette même période, toute personne dont la demande d'inscription ou de transfert d'inscription a été rejetée ou dont le nom a été radié de la liste électorale où elle est inscrite pourra présenter un recours devant le tribunal compétent qui doit rendre sa décision dans un délai maximum de cinq jours à compter de la date de présentation de ce recours, souligne le ministre. Les listes électorales générales seront définitivement arrêtées dans toutes les communes et les arrondissements à la date du 30 juillet 2021, conclut le communiqué.

# Allègement allègrement accueilli



*Vivement cette  
belle délivrance  
tant attendue*



**L**a date du 1er juin 2021 restera à jamais gravée dans le marbre. Elle passera à la postérité. À l'avenir, on en parlera comme d'une libération. Une lumière au bout d'un long tunnel. Une lumière qui nous fait briller les yeux et éclairera de nouveau les façades des salles de cinéma et autres festivités et lieux de rassemblement. La réouverture progressive des mosquées lundi n'était qu'un préambule. Un avant-goût des multiples allègements des restrictions sanitaires qui devraient être annoncés par l'Exécutif.

À commencer par l'autorisation d'organiser des rassemblements et des événements dans les espaces ouverts où, désormais, une centaine de personnes pourront s'y trouver en même temps. Dans les espaces fermés, la jauge maximale sera de l'ordre de 50 personnes. Dans le cas où le nombre de participants est supérieur, une autorisation des autorités locales sera nécessaire. On se doute bien que cette décision est attendue fébrilement, mais si elle remet au goût du jour les nuisances sonores causées par les fêtes dans les rues et les quartiers en lieu et place des salles de fêtes dédiées à cet effet, on commence déjà à regretter ce pan d'allègements. Les salles de fêtes pourront exploiter 50% de leur capacité, sans dépasser 100 personnes présentes en même temps. En revanche, quel bonheur de retrouver les salles de cinéma.

«Il faut savoir que dans le monde en-

tier, jamais un seul cluster n'a surgi d'une salle de cinéma ouverte durant la pandémie. Mais au-delà de cela, nous sommes prêts à modifier la jauge à 30% au lieu de 50% si cela peut accélérer la réouverture des salles obscures», a indiqué désespérément Pierre François Bernet, fondateur et CEO de Cine Atlas Holding, dans un entretien accordé à nos confrères de 2M.ma. Vœu exaucé. La réouverture des salles de cinéma à hauteur de 50% dans un premier temps doit satisfaire leurs propriétaires tout comme les fadas du 7ème art. Idem pour les théâtres, les centres culturels, les musées et les monuments historiques. Une bouffée d'oxygène pour un secteur culturel à l'agonie depuis le début de l'épidémie dans le pays.

Se prélasser sous les rayons du soleil, humer l'air marin, ou tout simplement observer une pause sont autant de petits plaisirs avec lesquels les citoyennes et citoyens vont renouer. Les journées à la plage ont de tout temps représenté un rendez-vous estival incontournable, pour les grands comme les petits. Rien de bien étonnant pour un pays bordé par l'océan Atlantique et la Méditerranée. La réouverture des plages est un symbole fort et la promesse d'un futur sans chaînes, tant l'agréable sensation du sable sous nos pieds nous a manqué. Dans les régions chaudes en été, où l'océan n'existe que par écran interposé, les piscines publiques sont primordiales. Leur ouverture est synonyme de vent de

fraîcheur, quand bien même la jauge d'accueil est limitée à 50%.

Le dernier allègement consenti par les autorités n'en est pas vraiment un. Ou du moins il relève de la fiction. Croyant que les moyens de transport publics respectaient la jauge de 50%, l'Exécutif a décidé d'augmenter la jauge à 75%. Or, cela fait des mois que les transports publics sont pleins à ras bord, voire des fois à hauteur de 110 ou 130%. Mais quoi qu'il en soit, ces allègements des restrictions sanitaires ont des allures de pas de géant vers l'avant. Vers un futur où le coronavirus ne serait plus qu'une histoire à faire dormir les enfants. D'autant que l'optimisme du gouvernement n'est pas basé sur du vent. L'évolution de la situation épidémiologique s'y prête bien évidemment.

Au soir du lundi 30 mai, seuls 108 nouveaux cas de contamination au coronavirus ont été détectés sur l'ensemble du territoire national. Outre les quatre nouveaux décès qui sont malheureusement à déplorer, portant le cumul à 9.147 victimes du Covid-19, il est clair que le sens de l'histoire est positif. Sur-tout qu'en parallèle, la campagne de vaccination nationale poursuit son bonhomme de chemin. Et sans accroc. Lundi, 153.000 personnes ont reçu la première dose du vaccin anti-Covid, pour un total de 8,67 millions de cibles prioritaires vaccinées. S'agissant des Marocains ayant reçu une double injection, ils sont au nombre de 5,46 millions. On

est encore loin des 30 millions, l'objectif fixé par l'Exécutif, mais le Maroc s'en approche doucement mais sûrement.

Chady Chaabi

## Khaled Jamaï n'est plus



Notre confrère Khaled Jamaï est décédé mardi des suites d'une longue maladie, apprend-on auprès de sa famille.

Le regretté fut pendant plusieurs années rédacteur en chef du journal l'Opinion, organe francophone du parti de l'Istiqlal.

Feu Khaled Jamaï qui a travaillé pour plusieurs supports médiatiques a été également l'auteur de nombreuses publications.

En ces douloureuses circonstances, nous présentons nos condoléances les plus attristées à la famille du regretté.

Puisse Dieu avoir l'âme du défunt en Sa sainte Miséricorde.

Nous sommes à Dieu et à Lui nous retournons.

## Le ministère des A.E, de la Coopération africaine et des MRE met les points sur les i

# *Le fond de la crise est une question d'arrière-pensées espagnoles hostiles au sujet du Sahara, cause sacrée de l'ensemble du peuple marocain*



Voici une déclaration du ministère des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger au sujet de la crise maroco-espagnole : "Ce mardi 1er juin, le dénommé Ghali comparaitra devant la Haute Cour nationale espagnole. Certes, cette comparution est une évolution dont le Maroc prend note. Elle ne constitue pas, pour autant, le fond de la crise grave entre les deux pays voisins.

### I - La comparaison, une évolution dont le Maroc prend note :

1. D'abord, la comparaison du dénommé Ghali confirme ce que le Maroc avait dit dès le début : l'Espagne a bien fait rentrer, sciemment, sur son territoire, de manière frauduleuse et occulte, une personne poursuivie par la justice espagnole pour des plaintes déposées par des victimes de nationalité espagnole et pour des actes commis en partie sur le sol espagnol.

2. Ensuite, cette comparaison vient montrer le vrai visage du Polisario incarné par un dirigeant qui a commis des crimes abjects, qui viole, torture, bafoue les droits de l'Homme et commandite des actes terroristes.

3. De même, elle souligne la responsabilité de l'Espagne envers elle-même, puisque les victimes du dénommé Ghali sont avant tout espagnoles. Cette comparution constitue, donc, le début d'une première reconnaissance des droits des victimes et de la responsabilité criminelle et pénale de cet individu. C'est aussi la première fois que la justice espagnole convoque ce responsable et lui oppose des plaintes pour des crimes graves.

4. Et encore, il ne s'agit que des plaintes révélées au grand jour. Qu'en est-il de tous les enfants, les femmes et les hommes qui subissent les affres du Polisario ? Des traitements inhumains sont infligés quotidiennement aux populations de Tindouf – ces sans voix du Polisario – sans que justice ne leur soit rendue.

### II - Pour autant, ce n'est pas le fond du problème :

1. Le fond du problème est une question de confiance brisée entre partenaires. Le fond de la crise est une question d'arrière-pensées espagnoles hostiles au sujet du Sahara, cause

sacrée de l'ensemble du peuple marocain :

La crise n'est pas liée au cas d'un homme. Elle ne commence pas avec son arrivée pas plus qu'elle ne s'achève avec son départ. C'est d'abord une histoire de confiance et de respect mutuel rompus entre le Maroc et l'Espagne. C'est un test pour la fiabilité du partenariat entre le Maroc et l'Espagne.

Si la crise entre le Maroc et l'Espagne ne peut s'arrêter sans la comparution du dénommé Ghali, elle ne peut pas non plus se résoudre avec sa seule audition. Les attentes légitimes du Maroc se situent au-delà. Elles commencent par une clarification, sans ambiguïté, par l'Espagne de ses choix, de ses décisions et de ses positions.

Pour le Maroc, le dénommé Ghali n'est qu'à l'image du Polisario. La manière avec laquelle il est rentré en Espagne – avec un faux passeport, sous une fausse identité algérienne et dans un avion présidentiel algérien – trahit l'essence même de cette milice séparatiste.

Au-delà du cas du dénommé Ghali, cette affaire a dévoilé les attitudes hostiles et les stratégies nuisibles de l'Espagne à l'égard de la question du Sahara marocain. Elle a révélé les connivences de notre voisin du Nord avec les adversaires du Royaume pour porter atteinte à l'intégrité territoriale du Maroc.

Comment dans ce contexte, le Maroc peut-il à nouveau faire confiance à l'Espagne ? Comment savoir que l'Espagne ne complotera pas à nouveau avec les ennemis du Royaume ? Le Maroc peut-il réellement compter sur l'Espagne pour qu'elle n'agisse pas derrière son dos ? Comment rétablir la confiance après une si grave erreur ? Quelles sont les garanties de fiabilité dont le Maroc dispose à ce jour ? En fait, cela revient à poser la question fondamentale suivante : que veut l'Espagne réellement ?

2. Cette crise pose, par ailleurs, une question de cohérence. L'on ne peut pas combattre le séparatisme chez soi et l'encourager chez son voisin :

C'est au nom de cette cohérence vis-à-vis de lui-même d'abord et de ses partenaires ensuite, que le Maroc n'a jamais instrumentalisé le séparatisme. Il ne l'a jamais encouragé comme une carte dans ses relations internationales, et notamment avec ses voisins.

A cet égard, la politique du Maroc envers l'Espagne a toujours été limpide. Lors de la crise catalane, le Maroc n'a pas choisi la neutralité ; il a été parmi les tout premiers à se ranger sans ambages, et de manière claire et forte, du côté de l'intégrité territoriale et de l'unité nationale de son voisin du Nord.

La question est légitime : qu'aurait été la réaction de l'Espagne si une figure du séparatisme espagnol avait été reçue au sein du Palais Royal marocain ? Qu'aurait été la réaction de l'Espagne si cette figure avait été reçue publiquement et officiellement par son allié stratégique, son partenaire commercial important, et son plus proche voisin du Sud ?

N'ayons pas la mémoire courte. En 2012 par exemple, lorsqu'il y a eu la visite au Maroc d'une délégation économique catalane, le programme avait été amendé, à la demande du gouvernement espagnol, pour que cette délégation ne soit pas reçue à haut niveau et pour qu'il y ait, lors de tous les entretiens, une présence du représentant de l'ambassade d'Espagne à Rabat.

En 2017, la même cohérence a été de mise lorsque le Maroc a refusé la demande de visite et de rencontre d'un grand leader du séparatisme catalan.

Le Maroc est en droit de n'attendre pas moins de l'Espagne. C'est le principe même d'un partenariat authentique.

3. Le Maroc a toujours fait preuve de solidarité envers l'Espagne :

Il est, bien sûr, des difficultés naturelles liées au voisinage, y compris des crises migratoires cycliques. Néanmoins, ces difficultés ne doivent jamais nous faire oublier que la solidarité est au partenariat ce que la fiabilité est au bon voisinage et ce que la confiance est à l'amitié.

C'est cette solidarité dont le Maroc a toujours fait preuve à l'endroit de l'Espagne. L'histoire récente nous enseigne que les gestes ont été nombreux.

En 2002, par exemple, lors du naufrage d'un pétrolier, le Maroc a ouvert gracieusement ses eaux territoriales à 64 bateaux de pêche, relevant de la région de Galice, alors que les accords de pêche n'étaient pas encore conclus.

En 2008, lorsque l'Espagne était en pleine

crise économique, le Maroc a procédé à des dérogations pour accueillir à bras ouverts et permettre l'installation et l'activité au Maroc de travailleurs et d'entrepreneurs espagnols.

En pleine crise catalane, l'Espagne a toujours pu compter sur le Maroc qui a défendu, sans réserve, sa souveraineté nationale et son intégrité territoriale, par les actes (interdiction d'entrée des Catalans séparatistes au Maroc, interdiction de tout contact entre le consulat du Maroc à Barcelone et le mouvement séparatiste catalan) et les prises de positions (communiqués de soutien clairs et forts).

Le même esprit de solidarité a toujours prévalu dans la coopération sécuritaire et dans la lutte contre la migration clandestine. Ainsi, la coopération migratoire a permis, depuis 2017, l'avortement de plus de 14.000 tentatives de migration irrégulière, le démantèlement de 5000 réseaux de trafics depuis 2017 et l'empêchement d'innombrables tentatives d'assaut.

La coopération en matière de lutte contre le terrorisme, a permis, quant à elle, le démantèlement de plusieurs cellules, avec des prolongements tant au Maroc qu'en Espagne et la neutralisation de 82 actes terroristes. A cela s'ajoute l'apport déterminant des services marocains dans les investigations menées suite aux attentats sanglants de Madrid de mars 2004. De même, la coopération en matière de lutte contre le trafic de drogue a débouché sur un échange fructueux portant sur une vingtaine d'affaires liées au trafic international de drogue.

Comment après tout cela, peut-on sérieusement parler de menaces et de chantage par rapport à la déclaration de l'ambassadeur de Sa Majesté le Roi à Madrid ? La franchise n'a jamais été une menace et la défense légitime de positions ne saurait être assimilée à du chantage.

4. Le Maroc fait la distinction entre l'amitié du peuple espagnol et la nuisance de certains milieux politiques :

Dans cette grave crise maroco-espagnole, le Maroc a toujours fait une distinction claire entre, d'un côté, la population espagnole et certains leaders politiques clairvoyants qui tiennent à l'amitié avec le Maroc et au bon voisinage, et de l'autre, certains milieux politiques, gouvernementaux, médiatiques et de la société civile qui cherchent à instrumentaliser le Sahara marocain et à nuire aux intérêts du Maroc. Ceux-là mêmes qui, dans le confort de leurs réflexes dépassés, continuent de voir le Maroc avec des perspectives anachroniques, sans renoncer aux relets d'archaïsme hérités du passé.

Le Maroc n'a, du reste et de toute évidence, aucun problème avec le peuple espagnol, ses citoyens, ses opérateurs économiques, ses acteurs culturels et ses touristes, qui sont accueillis chaleureusement en amis et en voisins au Maroc.

Certains citoyens espagnols travaillent même au Palais Royal marocain bien avant la naissance de Sa Majesté le Roi et de leurs Altesse Royale, Princes et Princesses. C'est dire, en effet, combien le Maroc ne cède rien de la densité et de la solidité des liens humains entre le Maroc et l'Espagne.

Le Maroc restera attaché à ses liens d'amitié naturelle et authentique envers le peuple espagnol.

Les autorités marocaines espèrent que cette déclaration sera intégralement diffusée pour éclairer l'opinion publique espagnole et lui présenter les faits, les données et les chiffres".

# Explosion à la SNEP La réaction de Pedro Sanchez suscite une grande surprise à Rabat

Deux personnes ont été tuées et une autre légèrement blessée dans une explosion survenue, lundi, dans une unité industrielle de pétrochimie à Mohammedia.

Le Commandement régional de la Protection civile de Casablanca-Settat a précisé que l'accident est survenu vers 15h00 dans un réservoir d'acide chlorhydrique de la Société nationale d'électrolyse et de pétrochimie (SNEP) à Mohammedia, faisant deux morts et un blessé léger.

Les deux victimes et l'ouvrier blessé étaient engagés dans une opération de soudage près du site de l'explosion, ajoutant que la personne blessée a été évacuée à l'hôpital Moulay Abdellah de Mohammedia pour recevoir les soins nécessaires, selon la même source.

Le directeur des ressources humaines à la SNEP, Moulay El Hassan El Alaoui Fathi, a indiqué que l'accident a été causé par la déflagration d'un bac vide d'acide chlorhydrique de petite taille (7 mètres cube).

Il a de même souligné que l'accident n'a pas endommagé les équipements adjacents et que la société poursuivra ses activités normalement.

La réaction du président du gouvernement espagnol "rejetant la déclaration marocaine en la liant à la migration" suscite une "grande surprise", indique, lundi, le ministère des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger.

"Le Maroc n'a pas l'habitude de s'engager dans des polémiques au sujet des déclarations de hauts responsables de pays étrangers. Toutefois, le commentaire de ce jour du gouvernement espagnol, rejetant la déclaration marocaine en la liant à la migration, suscite une grande surprise", souligne le ministère dans un communiqué.

Ces propos appellent les précisions suivantes, poursuit la même source.

"On ne sait pas à quelle déclaration marocaine monsieur le président du gouvernement espagnol se réfère. Toutes les dernières déclarations de responsables diplomatiques marocains (y compris le ministre, l'ambassadeur de Sa Majesté à Madrid et le directeur général) n'évoquent aucunement la question migratoire", affirme le mi-



nistère, soutenant que sa déclaration rendue publique lundi et largement reprise, du reste, par les médias espagnols, n'aborde que brièvement la question migratoire, et justement pour rappeler la bonne coopération.

"Il est donc légitime de se demander si monsieur le président du gouvernement espagnol a bien lu les différentes déclarations inhérentes à cette crise et en particulier celle d'aujourd'hui", s'interroge le ministè-

re, soulignant que "ce n'est pas aux responsables étrangers de définir quel ministre marocain doit parler de quels sujets".

Au Maroc, la gestion de la crise concerne plusieurs institutions et départements étatiques, dont le ministère des Affaires étrangères qui ne fait que porter, dans le cadre de ses attributions, la position nationale, aux niveaux diplomatique et médiatique, soutient la même source.

Rappelant que le Maroc a souligné à plusieurs reprises que la crise bilatérale n'est pas liée à la question migratoire, le ministère précise que "la genèse et les raisons profondes de la crise sont désormais bien connues, notamment de l'opinion publique espagnole".

"Évoquer la migration ne doit pas être un prétexte pour détourner l'attention des véritables causes de la crise bilatérale", conclut le ministère.

## Interpellation de deux individus affiliés à Daech Violence contre les femmes



Dans le cadre de la poursuite des efforts déployés pour faire face aux dangers d'extrémisme et aux menaces terroristes visant la sécurité du Royaume et la sûreté des citoyens, le Bureau central d'investigations judiciaires (BCIJ), relevant de la Direction générale de

la surveillance du territoire, a interpellé mardi deux individus dangereux affiliés à "Daech", s'activant aux douars Tamdafelt (Missour) et Béni Khellad (Taza).

L'un des deux suspects, âgés de 24 et 37 ans, est un ancien détenu dans le cadre de la loi anti-terroriste, après son retour de la

scène syro-irakienne où il avait rejoint les rangs de cette organisation terroriste, indique un communiqué du BCIJ.

Les perquisitions menées aux domiciles des deux mis en cause ont permis la saisie d'appareils électroniques, d'uniformes paramilitaires et d'armes blanches, ajoute la même source.

Selon les recherches et investigations préliminaires, les deux suspects, qui ont annoncé leur allégeance à l'émir actuel de «Daech», ont planifié des attentats terroristes extrêmement dangereux dans le Royaume, ayant pour cibles des installations vitales, des sièges de services sécuritaires et des casernes militaires, en vue de servir l'agenda de cette organisation terroriste, poursuit le BCIJ.

Cette opération vient confirmer la persistance des menaces terroristes visant le Royaume et des individus imprégnés de l'idéologie extrémiste à répondre aux incitations sur la toile pour l'exécution de projets terroristes en vue de porter gravement atteinte à la sécurité des personnes, des biens et de l'ordre public.

Les deux mis en cause ont été placés en garde à vue dans le cadre de l'enquête judiciaire menée par le BCIJ sous la supervision du parquet compétent, pour révéler les projets terroristes qu'ils ont planifiés et identifier d'éventuels complices, conclut le communiqué

## Violence contre les femmes

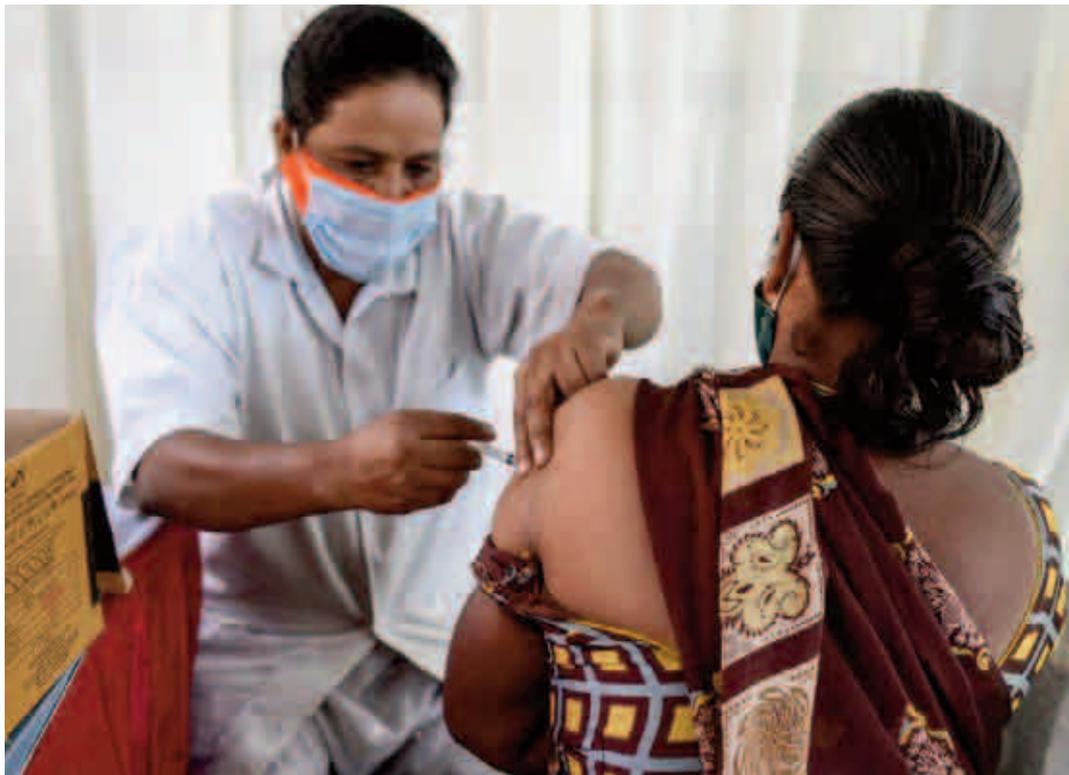
La Commission nationale pour la prise en charge des femmes victimes de violence (CNPCFVV) a présenté, lundi à Rabat, son premier rapport annuel, en vue de promouvoir la protection des femmes violentées, en accord avec les objectifs fixés par la loi n° 103.13.

Le rapport (76 pages), qui retrace les données relatives à cette question durant l'année 2020, comprend les statistiques réalisées par un nombre de départements concernés par le traitement des cas de violence faite aux femmes, dont plusieurs secteurs ministériels, les autorités judiciaires, la Sûreté nationale et la Gendarmerie Royale.

La CNPCFVV a émis une série de recommandations relatives notamment à l'amélioration du système de prise en charge, la facilitation de l'accès des femmes violentées à la justice, l'amélioration des mécanismes d'accompagnement et de veille, la conclusion de partenariats et la consolidation des opérations de collecte des données.



## Appel commun de l'OMS, de l'OMC, du FMI et de la Banque mondiale pour l'égalité vaccinale



la pandémie est possible - et cela nécessite aujourd'hui une action mondiale".

La tribune a été signée par la directrice générale du FMI Kristalina Georgieva, le directeur général de l'OMS Tedros Adhanom Ghebreyesus, le président de la Banque mondiale David Malpas et la directrice générale de l'OMC Ngozi Okonjo-Iweala.

Ils appellent le G7, lors de son prochain sommet au Royaume-Uni dans le courant du mois, à s'entendre sur "une stratégie mieux coordonnée, appuyée sur de nouveaux financements, pour vacciner la planète", et à accepter de verser 50 milliards de dollars pour un plan anti-pandémie déjà proposé par le FMI. L'OMS, qui avait déjà qualifié en mars de "grotesque" l'inégalité vaccinale, a demandé le mois dernier aux pays disposant de vaccins en abondance de donner les doses aux pays moins bien fournis, plutôt que de vacciner leurs enfants et adolescents.

Le système Covax soutenu par l'ONU a été créé pour partager les vaccins avec les pays les plus pauvres. Mais les pays riches, signant des contrats en direct avec l'industrie pharmaceutique, ont accaparé la majorité des vaccins dès qu'ils ont été disponibles.

Les pays membres du G7 (Etats-Unis, Canada, Japon, Royaume-Uni, Allemagne, France et Italie), réunis à Londres le mois dernier, s'étaient engagés à soutenir Covax, mais sans annoncer de nouveaux financements malgré les appels répétés à faire plus pour aider les pays pauvres.

Les leaders mondiaux doivent prendre un "nouvel engagement" à œuvrer à une distribution plus équitable des vaccins contre la Covid-19 sur la planète pour espérer vaincre l'épidémie, estiment mardi quatre organisations internationales majeures dans une tribune commune.

Selon de nombreux observateurs, les inégalités vaccinales entre pays riches et pauvres compliquent et prolongent une pandémie qui a déjà tué plus de 3,5 millions de personnes dans le monde.

Dans leur texte publié mardi

dans le quotidien américain Washington Post, les chefs de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale estiment que ces inégalités ont favorisé l'émergence de variants du

coronavirus qui ont entraîné de nouvelles flambées épidémiques dans les pays en voie de développement. "Il est tout à fait clair qu'il n'y aura pas de résilience globale de la pandémie de Covid-19 sans mettre fin à la crise sanitaire. L'accès aux vaccins est la clé des deux", écrivent-ils. "En finir avec

## Flambée du coronavirus en Asie du Sud-Est *La Malaisie impose un confinement strict*

La Malaisie a imposé mardi un confinement strict à sa population face à une hausse importante des cas de coronavirus au moment où plusieurs autres pays d'Asie du Sud-Est voient aussi une flambée de l'épidémie sous l'effet de nouveaux variants.

La région avait été moins affectée que d'autres par les premières vagues de la pandémie, et certains pays y avaient presque échappé après avoir rapidement fermé leurs frontières et imposé des restrictions.

Mais plusieurs pays d'Asie du Sud-Est, de la Thaïlande au Vietnam, ont vu le nombre de cas s'en-

voler ces dernières semaines, alors que leurs campagnes de vaccination démarrent lentement.

La Malaisie est l'un des pays les plus affectés par la nouvelle vague de Covid-19 avec près de 2.800 morts depuis le début de la pandémie, dont 40% sur le seul mois de mai, dans ce pays de 32 millions d'habitants. 570.000 cas d'infections ont été enregistrés au total, avec une série de records de nouveaux cas journaliers battus ces derniers jours.

La hausse est attribuée aux nouveaux variants ainsi qu'aux rassemblements pendant le Ramadan et la fête islamique de l'Aïd-el-fitr qui

marque la fin du mois de jeûne, souvent au mépris des règles sanitaires, dans ce pays à la population en majorité musulmane.

Les autorités malaisiennes ont mis en place mardi un "confinement total" de deux semaines. Seuls les commerces essentiels peuvent rester ouverts, la plupart des écoles ont fermé et les sorties sont strictement limitées. Les voyages à l'intérieur du pays étaient déjà interdits depuis plusieurs mois.

"L'impact du coronavirus pour les petites entreprises comme la mienne est dévastateur", souligne Lilian Chua, dont le salon de coiffure



dans les environs de Kuala Lumpur doit fermer. "Le gouvernement impose un confinement (...) mais il faut accélérer les vaccina-

tions", souligne la Malaisienne de 42 ans. Moins de 6% des Malaisiens ont reçu au moins une dose de vaccin à ce stade.

# Le déferlement agressif de la répression en Algérie atteste du désarroi du pouvoir face au hirak



**L**e déferlement agressif de la répression en Algérie atteste du désarroi et de l'exaspération du pouvoir face à la détermination du peuple, ont dénoncé plusieurs collectifs.

"Le déferlement agressif de cette toute puissance répressive atteste du désarroi et de l'exaspération du pouvoir face à la détermination du peuple", lit-on dans une déclaration signée par une vingtaine de collectifs.

Elle a souligné que c'est là une provocation manifeste visant à pousser les populations vers la violence, terrain où excelle le système autoritaire, ajoutant que ce brutal déploiement de force nue préfigure déjà le sort lamentable que ne manqueront pas de réserver les citoyens à la mascarade électorale du 12 juin prochain.

Selon la déclaration, ces faits prouvent encore l'absence de toute volonté politique responsable et sérieuse chez le pouvoir quant à un changement démocratique et signent l'impasse d'un agenda officiel, fondé sur une approche répressive à l'égard d'une revendica-

tion légitime de démocratie portée, depuis plus de deux années, par l'écrasante majorité du peuple algérien.

La montée des contestations socioéconomiques dans tous les secteurs, l'irresponsabilité avec laquelle est gérée la pandémie de Covid-19 à l'intérieur du pays et envers la communauté émigrée et l'insouciance cyniquement arborée au sujet du rapatriement des milliards de dollars détournés sont d'autres indicateurs de l'échec d'un personnel dirigeant inamovible et d'un exercice gouvernemental sans envergure, ni vision, déplorent les signataires de ce document, pour qui, l'impasse faite sur les affaires de torture révélées par les détenus d'opinion en est une autre preuve.

Les Collectifs, qui condamnent la "stratégie du pire" mise en œuvre par le pouvoir, exigent la libération inconditionnelle des détenus politiques et d'opinion, l'arrêt immédiat de la répression et le rétablissement effectif des libertés fondamentales reconnues par le droit algérien aux citoyens.

Déterminés à œuvrer pacifiquement pour l'aboutissement des objectifs démocratiques proclamés par le Hirak de février 2019, ces Collectifs se sont dits "révoltés par le mépris et la violence affichés par le pouvoir contre des manifestants pacifiques et touchés dans leur chair par la dérive violente et autoritaire du régime".

Ils soulignent que devant la détermination du peuple à reconquérir sa souveraineté et à édifier un Etat de droit et des libertés, la stratégie multiforme et séquencée du pouvoir algérien visant à faire avorter le processus révolutionnaire démocratique de février 2019, aborde, désormais, sa phase ultime, celle du "tout-répressif".

Ils rappellent que depuis quatre semaines, un déploiement massif et injustifié de la force publique a donné lieu à un déferlement aveugle de violences qui n'ont épargné ni femmes, ni hommes, ni vieillards, ni jeunes, ajoutent-ils, relevant que l'objectif irresponsable féroce affiché est d'étouffer la voix du peuple en lui interdisant -par la

force et au mépris des lois que le pouvoir a lui-même édictées- le droit de débattre, de manifester et de s'organiser.

La déclaration rappelle qu'à nouveau, le nombre des détenus politiques et d'opinion connus avoisine les deux cent otages sur fond de milliers d'interpellations, de dizaines d'arrestations et condamnations judiciaires inconsidérément commises.

Des journalistes, des universitaires, des avocats et des citoyens de toutes catégories socio-professionnelles et tous âges qui exercent pacifiquement leurs droits fondamentaux sont victimes d'une instrumentalisation illégale et éhontée des appareils sécuritaires et judiciaires.

Le harcèlement juridico-administratif des partis démocrates semble être le sort que réserve le pouvoir de fait à tout acteur politique favorable à l'émancipation du peuple et militant pacifiquement pour une période de transition autonome.

Selon la Déclaration, une procédure de dissolution judi-

ciaire est dirigée contre les partis légaux comme l'Union pour le changement et le progrès et le Parti socialiste des travailleurs par une administration qui refuse même de réceptionner des documents d'huissiers.

Cet état d'urgence, -qui ne dit pas son nom-, imposé aux citoyens, aux partis politiques et organisations de la société civile qui refusent l'allégeance à l'agenda de la contre révolution est assumé avec arrogance par les différents tenants du pouvoir et leurs anciennes et nouvelles clientèles, regrette-t-elle.

Une fois de plus, on déverse une campagne de propagande mensongère à longueur de colonnes et d'antennes par des médias et de pseudo-intellectuels complices du déni de souveraineté fait au peuple, fait-il observer, estimant que la normalisation autoritaire vire au totalitarisme.

"Une énième fois, on tente - suprême incurie- de diviser le peuple algérien pour discréditer le Hirak qui ne serait plus que le fait d'extrémistes de tous bords", s'étonnent les signataires de la déclaration.

Mots flechés

Par Abou Salma

Jeux & Loisirs

SORTIR D'UNE ENCEINTE	PARTIE DE PLAISIR	ÉPREUVES DE SKI À LA MODE	CHIMÉRIQUE	ROMAN DE DAISS CHRAÏBI	LIEU	EN RODAGE	EN CHEMISE
HOMME DE TERRAIN				À L'ENVERS MESURE			
ÉTAT DES VOILES LIE			PRESTO TAUPE MODÈLE				
	DIVISEUR	PRONOM PERSONNEL		QUARTIER DE RABAT		CONSIGNÉE	
LETTRES DE RAYMOND		QUARTIER DE CAEN SYMBOLE DE L'OR		DIRECTION			
					EN BOIS		
APATRI-DE	POINT MORT	TRANSPIRA		EN ATTENTE	LETTRES DE MARTHA	RÈGLE PLATE LETTRES DE TURC	
UNE FEMME QUI PREND L'AIR	POSSÉSSIF	EN MUTATION	PETIT PRONGEUR DIGUE				
							GAZ RARE
ALLER AUX URNES				CHIENNE POUR CERTAINS	PRONOM	TIENT EN HAÏNE	PARTIE DU BÉRCAIL
PIGE DANS LE VENT		EUTHÉRIEN PRONOM					
	FIN DE PARTIE		SUR-LE-CHAMP				
VILLE D'ESPAGNE					LANCÉE		

Solution mots flechés d'hier

RECITO	E	CARRE ALIX	G	FRANÇOIS	ROUGE	D	PETIT SCARLE	TAG	FOURÉ	E	RÉVÉLU
AN POUR UN CONTRE	N	E	U	T	R	E	R	A	N	G	A
WINGO	D	O	S	O	MAGAN DU PAYS	O	R	R	O	C	U
CONTR-ANALY	R	L	U	S	AG	E	E				
COERCITIF	C	O	E	R	C	I	T	I	F	N	R
DANS LE VENT LIE	I	N	L	I	F	S	I				
ET	V	U	L	G	A	I	R	E			
VENTRE	A	H	E	M	A	T	I	E	S		
B	O	C	A	L	A	I	F	I			
ANNOUÉ UN SOUT	E	T	A	P	T	E	I	O	C		
EXTRÊME	E	N	N	U	I	S	F	U	I		
B	O	U	T	I	S	C	I	E	L		
ONCLE	C	R	A	S	S	E	U	X	D	E	

**Directeur de la Publication et de la Rédaction**  
Mohamed Benarbia

**Secrétaire général de la Rédaction**  
Ahmed Saïdi

**Rédaction**  
Mohamed Bouarab  
Hassan Bentaleb  
Alain Bouithy  
Mourad Tabet  
Wafaa Mejdoubi  
Mehdi Ouassat  
Chady Chaabi

**Responsable des ressources humaines**  
Atika Rachdi

**Directeur artistique**  
Fouad Ezzafir

**Service technique**  
Khadija Sabi (Responsable)  
Meryem Warrach  
Myriem Rehane  
Khadija Halafi  
Hafid Bouzarouata  
Mariama Farki  
Elkandoussi Elmardi

**Révision**  
Abdelmoumeïn Warrach  
**Secrétariat**  
Asmaa Tabaa

**Photographe**  
Ahmed Laaraki

**Correspondants**  
Ahmadou El Katab (Laâyoume)  
Abdelali khallad (Essaouira)

**Collaborateurs**  
Chouaib Sahnoun  
Khalil Benmouya

**Adresse de la Rédaction**  
33, Rue Amir Abdelkader  
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

**Youssef El Gahs**  
Mouna El Youssoufi  
Loubna Baghdadi  
Latifa Mounib  
Rkia Ait Dahman  
Siham Zaïter  
Fadwa Choukri

44, Avenue des E.A.R  
3ème Etage - Casablanca  
Tél: 0522 31.00.62  
Fax: 0522 31.28.10

**Imprimerie**  
Les Editions Maghrebines

**Distribution**  
SAPRESS  
Dossier de PRESSE 130/64

Site web: [www.libe.ma](http://www.libe.ma)

E-mail: [Libération@libe.ma](mailto:Libération@libe.ma)  
Téléphone: 0522 61.94.04  
0522 62.32.32  
Fax de la rédaction: 0522 62.09.72

**Service annonces et publicité**  
E-mail: [annoncesliberation@libe.ma](mailto:annoncesliberation@libe.ma)

### Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I										
II										
III										
IV										
V										
VI										
VII										
VIII										
IX										
X										

**HORIZONTALLEMENT.**

- I. Voient les choses en face.
- II. Bien - Ausculte.
- III. Acte répréhensible.
- IV. Pas encore daguet - Surviennent sans qu'on les attende.
- V. Pas évident de l'avoir à l'œil - Roulement.
- VI. Pronom - Quand Baby fait de la résistance - Musique, danse, cinéma.
- VII. Agirai sans volontaire.
- VIII. Ce pistard ne fera jamais les jeux olympiques - Type d'art.
- IX. Laisserai tomber - On les trouve dans le Rhin.
- X. Mieux que goinfrees.

**VERTICALEMENT.**

- 1. Prion parfois pour elle - Ne risque pas d'énerver.
- 2. Quand on est gris ou noir - Le criminel finit toujours ainsi.
- 3. Ont de belles tenues - Ferme tous les jours sauf le dimanche.
- 4. A perdre la raison pour Ferrat - Parcel.
- 5. A doubler pour avoir une amulette - Entre (s').
- 6. Un régal - Le gui l'entame.
- 7. Rappelle aux souvenirs - Vieux nantais.
- 8. Meurtri - Lopin de garenne.
- 9. Voulait rentrer à la maison - Sarele.
- 10. Impressions.

### Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I	B	E	D	O	N	N	A	N	T	E
II	E	V	A	C	U	A	T	I	O	N
III	L	A		R	E	N	T	E	N	T
IV	E	C	C	E		A	I	R		R
V	M	U		R	E	N	T	A	M	E
VI	N	A	V	E	T		R	I	O	M
VII	T		O	N	E		E	T	U	I
VIII		B	U	T	T	E	S		S	S
IX	S	U	E		E	R		T	S	E
X	T	E	R	R	E	S	T	R	E	S

### Grilles de sudoku

Facile									Moyen								
9		4		3	6		8		2		9					7	
				2	8		5	3		9	3			7		6	
			2	4								3	6		9		
					4		8	6	9	8				4	5	9	
	8	7	6		2	3	5			4	2				7	8	
1	6	9		5						3		7	8			1	
						8	4				5		3	1			
6		5		2	7					8		2			1	5	
	7		5	1		6		2	7				6			9	
Difficile									Expert								
				8	7				7			1	9				
	2	3		6				8	5				9				
5	8	6								6			3		1		
			3	4		8						7		5	8	4	
	7		9		1		4					2					
		1		5	8					7	6	3		4			
						4	1	3		3		8				5	
2				1		5	8					1				4	
			8	3							2		4			6	

### Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

### Solution sudoku d'hier

Facile									Moyen								
6	7	1	2	9	3	4	8	5	7	1	2	8	4	5	6	3	9
3	4	9	8	6	5	7	1	2	6	3	8	2	7	9	1	5	4
2	5	8	1	4	7	9	6	3	5	9	4	6	3	1	2	8	7
9	1	2	5	8	6	3	7	4	8	6	3	9	1	4	5	7	2
7	8	3	4	1	9	5	2	6	1	2	7	5	8	3	9	4	6
5	6	4	3	7	2	1	9	8	9	4	5	7	6	2	8	1	3
8	3	7	6	5	1	2	4	9	2	7	9	4	5	8	3	6	1
1	2	6	9	3	4	8	5	7	3	8	6	1	9	7	4	2	5
4	9	5	7	2	8	6	3	1	4	5	1	3	2	6	7	9	8
Difficile									Expert								
8	1	7	9	3	2	6	4	5	4	3	2	9	6	1	7	8	5
4	6	9	7	1	5	3	2	8	5	1	6	8	4	7	9	2	3
5	2	3	4	8	6	1	7	9	7	9	8	2	5	3	1	4	6
9	4	2	8	6	7	5	1	3	8	5	9	6	2	4	3	1	7
6	5	8	1	2	3	4	9	7	6	4	7	3	1	9	2	5	8
7	3	1	5	4	9	2	8	6	3	2	1	7	8	5	4	6	9
2	9	5	3	7	4	8	6	1	1	6	3	4	7	8	5	9	2
3	8	4	6	9	1	7	5	2	2	7	5	1	9	6	8	3	4
1	7	6	2	5	8	9	3	4	9	8	4	5	3	2	6	7	1

# Economie

Le Maroc, premier pays arabe et africain à présider le Forum international des transports

Le Maroc a succédé, vendredi, à l'Irlande à la présidence du Forum international des transports (FIT) pour le mandat 2021-2022, devenant le premier pays arabe et africain à accéder à cette position, s'est réjoui le ministre de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau, Abdelkader Amara. Le Maroc va œuvrer, au cours de sa présidence, à inscrire les questions intéressantes l'Afrique dans ce domaine en tête de l'agenda et des décisions du FIT, a affirmé à la MAP M. Amara, au terme de sa participation à la clôture des travaux du Sommet du Forum, tenu du 17 au 28 mai exceptionnellement en format virtuel. Au cours de son intervention à la session ministérielle, tenue jeudi à huit clos, le ministre a exprimé l'honneur du Royaume d'assurer la présidence du FIT, ce qui constitue "un message d'ouverture d'une grande symbolique qui reflète la dynamique que le FIT a enclenchée ces dernières années".

Il a souligné que le gouvernement marocain, conscient du rôle crucial des transports dans toute forme d'inclusion et de développement socio-économiques, ne ménage aucun effort dans ce domaine, à travers notamment la mise en place de stratégies et de programmes nationaux à même de réduire les disparités sociales et territoriales.

Le Maroc est animé de la volonté de jouer pleinement son rôle de leader africain pour promouvoir des transports innovants, durables, sûrs et surtout inclusifs, a-t-il poursuivi.

Dans ce sens, il œuvrera à sensibiliser d'autres pays africains aux opportunités qui s'offriront à eux en rejoignant le Forum, lui permettant ainsi d'être plus inclusif envers le continent africain, qui ambitionne d'améliorer ses moyens et ses systèmes de transport.

Enfin, il s'est dit rassuré quant à la coopération et l'appui de l'ensemble des pays membres afin que le Maroc puisse honorer son engagement à la tête de cette instance, avec l'espoir de tenir le prochain Sommet du FIT, prévu du 18 au 22 mai 2022 à Leipzig (Allemagne), dans des conditions habituelles et plus conviviales, comme à l'accoutumée.

Il convient de signaler que le Maroc a occupé le poste de premier vice-président du FIT durant le mandat qui vient de se terminer.

Les travaux de ce Sommet ont mis la lumière sur les plus importants enseignements et conclusions se rapportant à l'innovation dans les transports pour un développement durable. A cette occasion, le Forum a décerné le Prix du jeune chercheur, qui vise à favoriser des liens plus étroits entre la politique des transports et la recherche.

## Les perspectives économiques mondiales commencent à s'éclaircir

Les perspectives économiques mondiales s'éclaircissent, indique l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) dans un récent rapport. L'organisation relève toutefois une divergence des performances entre les pays membres.

«Les perspectives de l'économie mondiale se sont éclaircies, mais il ne s'agit pas d'une reprise ordinaire. Celle-ci devrait rester inégale et dépendre de l'efficacité des programmes de vaccination et des politiques de santé publique», souligne l'OCDE dans ses dernières Perspectives économiques de mai.

Parmi les facteurs expliquant ces disparités, l'organisation cite dans son rapport : les stratégies de santé publique, la rapidité des campagnes vaccinales et les mesures de relance budgétaire et monétaire, ainsi que l'importance relative des secteurs durement touchés comme le tourisme. Dans ses Perspectives économiques, l'OCDE note une reprise beaucoup plus rapide dans certains pays que dans d'autres. En effet, si la Corée et les Etats-Unis retrouvent les niveaux de revenu par habitant pré-pandémiques après 18 mois environ, le rapport indique que l'Europe devrait mettre, en grande partie, près de 3 années à se redresser. Tout comme au Mexique et en Afrique du Sud où ce processus pourrait prendre de 3 à 5 ans.

Subordonnée à l'efficacité des mesures de santé publique et de l'aide publique, la reprise restera inégale et ne sera pas à l'abri de nouveaux revers «tant qu'une proportion importante de la population mondiale n'est pas vaccinée et que le risque de nouvelles vagues subsiste», affirme l'organisation.

A ce propos, comme pour souligner le lien entre la vaccination et la reprise économique, l'OCDE rappelle que «les pays qui ont vacciné



rapidement leur population contre la Covid-19 et qui réussissent à maîtriser les contaminations grâce à des campagnes de santé publique efficaces voient leur économie se relever plus vite». Preuve de l'efficacité de ces campagnes, les offres d'emplois se multiplient aux Etats-Unis, notamment dans des secteurs comme le tourisme, fait savoir l'organisation.

L'OCDE estime, cependant, que «le maintien de certaines restrictions ciblées concernant les déplacements et l'activité pourrait demeurer nécessaire, en particulier pour ce qui est des voyages internationaux».

Dans son analyse, elle prend toutefois le soin de prévenir : «Cela va peser sur les perspectives d'une reprise complète dans tous les pays, même ceux où les campagnes de vaccination se déroulent rapidement et où les taux de contamination sont faibles», assure-t-elle.

A propos des plans de relance, l'organisation explique qu'ils aident à stimuler la demande dans nombre d'économies avancées et note que «des entreprises s'adaptent de mieux en mieux aux restrictions visant à mettre fin à la propagation du virus».

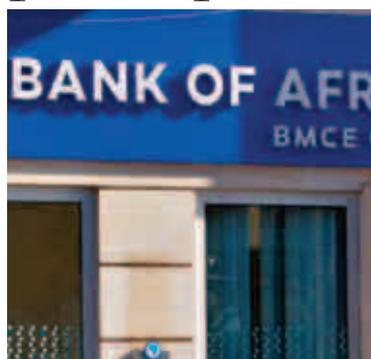
Mais attention ! L'OCDE prévient que la reprise économique sera modeste ailleurs, «notamment dans beaucoup d'économies de marché émergentes dans lesquelles l'accès aux vaccins et l'ampleur du soutien public sont limités».

Il est important de noter ici que les projections de croissance économique des grandes économies mondiales ont été revues à la hausse dans ce dernier rapport de l'OCDE.

Alain Bouithy

Une reprise inégale et subordonnée à l'efficacité des mesures de santé publique et de l'aide publique, selon l'OCDE

## O Capital Group franchit le seuil de participation dans le capital de BOA



L'Autorité marocaine du marché des capitaux (AMMC) a annoncé, vendredi, que O Capital Group a franchi directement à la hausse le seuil de participation de 5% et indirectement à la baisse le seuil de 33,33% dans le capital de Bank of Africa (BOA).

«Dans le cadre de la fusion-absorption de la société FinanceCom par la société O Capital Group (toutes deux contrôlées par la famille Benjelloun), O Capital Group a déclaré avoir reçu, le 14 mai 2021, un apport de 14.523.580

actions Bank of Africa (BOA) de la part de FinanceCom, franchissant ainsi directement à la hausse le seuil de participation de 5% et indirectement à la baisse le seuil de 33,33% dans le capital de Bank of Africa», indique l'AMMC dans un communiqué.

Suite à cette opération d'apport de titres, O Capital Group déclare détenir directement 16.510.023 actions BOA, soit 8,02% du capital de ladite banque et indirectement 56.489.315 actions BOA, représentant 27,47% du capital

de ladite société, à travers le groupe RMA et la société SFCM, précise la même source. Ainsi, la participation totale, directe et indirecte, de la société O Capital Group dans le capital de BOA, est de 72.999.338 actions, soit 35,5%, fait savoir l'AMMC. Dans les douze mois qui suivent le franchissement du seuil précité, O Capital Group envisage de poursuivre ses achats sur la valeur et de siéger au conseil d'administration en remplacement de FinanceCom, conclut le communiqué.



## Le crédit bancaire au secteur non financier progresse en avril

Le crédit bancaire au secteur non financier a progressé, en glissement annuel, de 2,9% en avril 2021 après 3,2% un mois auparavant, selon Bank Al-Maghrib (BAM).

Pour leur part, les crédits aux sociétés non financières privées ont augmenté de 2,1% en avril après 3,1% en mars dernier, alors que les prêts aux ménages ont évolué de 4,9% contre 4,2%, précise BAM dans une note sur ses indicateurs clés des statistiques monétaires du mois d'avril 2021.

La ventilation par objet économique des crédits alloués au secteur non financier fait ressortir une hausse des facilités de trésorerie de 6,9% après 9,8%, une baisse des prêts à la consommation et des concours à l'équipement respective-

ment de 1,3% après 3,1% et de 4% après 5,3%, ainsi qu'une progression des crédits à l'immobilier de 3,6% après 2,6%.

S'agissant des créances en souffrance, leur rythme de progression annuelle s'est situé à 11,8% en avril après 12,9% en mars, relève la banque centrale, notant que dans ces conditions, le taux des créances en souffrance s'est établi à 8,6%.

En glissement mensuel, le crédit bancaire au secteur non financier a marqué un accroissement de 0,5%, reflétant la progression des facilités de trésorerie de 1%, des prêts à l'immobilier de 0,5% et des crédits à l'équipement et à la consommation de 0,4%, relève BAM.

# Le NMD ambitionne d'augmenter la capitalisation boursière à 70% du PIB d'ici 2035

Le nouveau modèle de développement (NMD), proposé dans le rapport général de la Commission spéciale sur le modèle de développement (CSMD), ambitionne de porter la capitalisation boursière totale de la Bourse de Casablanca à 70% du produit intérieur brut (PIB) d'ici 2035.

“La dynamisation de la Bourse est l'élément essentiel pour permettre au Maroc de relever le pari de devenir une place financière régionale de référence”, écrit la CSMD dans un document annexe du rapport, recueillant des notes thématiques, des paris et projets du NMD.

Pour y arriver, rapporte la MAP, un ensemble d'objectifs stratégiques devront être atteints, indique la Commission. Il s'agit, ainsi, de faire passer la capitalisation boursière totale de 54% du

PIB en 2019 à 70% en 2035 et les émissions d'actions d'une moyenne annuelle de 100 millions de dollars (M\$) entre 2015 et 2019 à une moyenne annuelle de 1 milliard de dollars (Md\$) entre 2021 et 2030, puis à une moyenne annuelle de 5 Md\$ entre 2030 et 2035, précise la même source.

La Commission insiste également sur l'importance de diminuer le poids des banques dans la capitalisation boursière de 35% à 20% en 2035, de porter le nombre de sociétés cotées de 76 en 2019 à 300 en 2035, le nombre d'entreprises dont la capitalisation boursière est supérieure à 100 M\$ de 45 en 2019 à 150 en 2035 et le pourcentage des transactions faites par des investisseurs internationaux de 10% à 25%.

Globalement, la CSMD estime que les marchés des capitaux joueront un rôle majeur dans le NMD du Maroc pour faire face aux enjeux du développement ou aux impératifs de relance, suite à la crise actuelle du nouveau coronavirus (Covid-19).

Le développement de la Bourse de Casablanca sera, en particulier, crucial pour le développement de ces marchés, car elle représente un débouché naturel aux différentes activités d'investissement, notamment en private equity (capital investissement) et permet d'offrir un meilleur pricing des actifs ainsi qu'un accès à une base d'investisseurs plus large et



des produits diversifiés ajustés aux différents niveaux de risque.

En outre, la Commission explique que ce pari, vise à développer trois composantes essentielles au développement des marchés des capitaux. Il est ainsi question d'achever les réformes entamées dans les années 90 pour transformer la bourse en un marché dynamique capable de jouer

pleinement son rôle de financement de l'économie”, de “faire du Maroc une plateforme financière majeure en Afrique capable d'attirer les investisseurs et émetteurs étrangers” et de “mettre en place un environnement favorable au développement rapide des marchés des capitaux”.

Le rapport général de la CSMD a été présenté lors d'une

cérémonie présidée par SM le Roi Mohammed VI, mardi au Palais Royal de Fès. Ce nouveau modèle de développement, qui définit une ambition nationale et propose un chemin du changement crédible et réalisable, résulte d'une interaction large avec plusieurs franges de la population sur leurs lieux de vie, notamment dans les territoires les plus reculés du pays.



Pour y arriver, un ensemble d'objectifs stratégiques devront être atteints

## La Bourse de Casablanca en hausse du 24 au 28 mai

La Bourse de Casablanca a clôturé la semaine allant du 24 au 28 mai 2021 en hausse, son indice principal le Masi gagnant 0,16% à 12.162,51 points.

Le Morocco Stock Index 20 (MSI20), composé des 20 entreprises les plus liquides, a avancé de 0,41% à 995,62 points, et le Madex, indice compact composé des valeurs cotées au continu, de 0,16% à 9.895,38 points.

Au volet international, le FTSE CSE Morocco 15 a pris 0,24% à 11.295,43 points et le FTSE Morocco All-Liquid a gagné 0,08% à 10.410,69 points, rapporte la MAP.

De son côté, l'indice de référence Environnement, social et

gouvernance (ESG) “Casablanca ESG 10” a marqué un léger recul de 0,06% à 918,75 points.

Sur le plan sectoriel, 8 compartiments des 24 représentés à la cote ont terminé la semaine sur une note négative. Les secteurs “Mines” (-5,65%), “Services de transport” (-1,74%) et “Loisirs et hôtels” (-1,57%) ont enregistré les plus forts replis.

Du côté des gagnants, le secteur “Immobilier” (+8,40%) a réalisé la meilleure performance de la semaine, devançant le secteur “Distributeur” (+2,52) et “Sociétés de portefeuille et Holdings” (+1,30%).

Dans la foulée, le volume global des échanges s'est chiffré à plus de

646,17 millions de dirhams (MDH). La capitalisation boursière s'est établie, quant à elle, à 628,34 milliards de dirhams (MMDH).

S'agissant des meilleures performances hebdomadaires, elles ont été signées par Résidences Dar Saada (+10%), Douja Prom Ad-doha (9,35%) et Oulmès (+7,52%).

En revanche, SMI et Fenie Brossette ont accusé les plus forts replis en cédant 3,44% et 6,12% respectivement.

Avec un volume transactionnel de plus de 55,65 MDH, Attijariwafa Bank a été l'instrument le plus actif de la semaine en s'accaparant 8,89% des transactions, devant HPS (7,06%) et AGMA (7%).



# Art & culture

## Le Festival du cinéma méditerranéen de Tétouan explore la relation entre le cinéma et la peinture

La 26<sup>ème</sup> édition du Festival du cinéma méditerranéen de Tétouan (FCMT), qui se déroulera, en format digital, du 04 au 10 juin prochain, propose d'explorer la relation entre le cinéma et la peinture, ainsi que l'avenir du 7<sup>e</sup> art et des festivals de cinéma après la pandémie.

La Fondation du festival a souligné, dans un communiqué, qu'une programmation riche et diversifiée caractérise cette édition, qui sera une occasion pour examiner les rapports du cinéma avec la peinture et les conséquences de la pandémie de la Covid-19 sur tous les secteurs, en particulier celui du cinéma, ainsi que pour présenter le parcours et l'expérience du réalisateur marocain, Mohamed Chrif Tribak, et une exposition d'affiches créées par l'artiste, Abdelkrim

Ouazzani.

Au programme de cette édition, qui sera accessible sur la plateforme "festival Scope", figure un colloque international sous le thème "cinéma et peinture, frontière ou prospérité?", qui verra la participation du chercheur espagnol, Juan de Pablos Pons, l'universitaire français, Luc Vancheri, et des chercheurs marocains, Abdelali Maazouz et Abdelkrim Cheguir.

Les organisateurs prévoient également l'organisation d'une rencontre sur "comment les festivals pourraient-ils participer au retour du cinéma?" et d'une master class encadrée par le réalisateur marocain, Mohamed Chrif Tribak, sur son parcours et son expérience, ainsi que d'une exposition d'affiches du FCMT réalisées par Abdelkrim Ouazzani.

La Fondation du Festival avait an-

noncé que neuf longs métrages de fiction et 6 documentaires sont en lice dans le cadre de cette édition.

Dans la catégorie des longs métrages, les films en lice sont "Stitches" (Šavovi) du réalisateur Miroslav Terzić (Slovénie/Croatie), "Le père (Bashtata)", de Kristina Grozeva et Petar Valchanov (Bulgarie/Grèce), "Les héros ne meurent jamais" de Aude Léa Rapin (France/Belgique), "1982" de Oualid Mouaness (Liban), "Entre ciel et terre" de Najwa Najjar (Palestine), "Les épouvantails" de Nouri Bouzid (Tunisie), "Les femmes du pavillon J" de Mahamed Nadif (Maroc), "Zizotek" de Vardis Marinakis (Grèce), et "Stepp, Bozkir" de Ali Özel (Turquie).

Quant au documentaire, les films en compétition sont "A l'Aube de nos rêves" de Emna Mrabet (Tunisie),

"Zumiriki" de Oskar Alegria (Espagne), "Mineurs" de Mortada Ouahib (France/Maroc), "Avant le déclin du jour" de Ali Essafi (Maroc), "La reine Lear" (Queen Lear), de Kraliçe Learby et Pelin Esmer (Turquie), et "For Sama" de Waad al-Kateab (Syrie).

Concernant la programmation spéciale de la Fédération internationale de la presse cinématographique (FIPRECI), elle comprend les films "J'accuse" de Roman Polanski (France), "Lillian" de Andreas Horvath (Autriche) et "Les trois soeurs" de Emin Alper (Turquie).

La catégorie "Coup de coeur" du festival sera, quant à elle, marquée par la projection des films "Le traître" de Marco Bellocchio (Italie) et "Madre" de Rodrigo Sorogoyen (Espagne).

M.O



## La Fondation "Moqarabat" annonce les lauréats du Prix de la recherche scientifique



La Fondation "Moqarabat" a annoncé les lauréats de son prix de recherche scientifique (session 2021), consacré cette année à la thématique: "Les sciences humaines et sociales et la construction civilisationnelle et culturelle".

Les lauréats ont été choisis dans les catégories "prix du mérite", "prix honorifique" et "prix d'encouragement" sur la base des résultats des délibérations des sous-comités d'arbitrage et de celles du comité scientifique supérieur du prix composé de professeurs, de membres du comité scientifique de l'institution et de son président, Ahmed Cherrak, a indiqué la Fondation dans un communiqué.

Le prix du mérite a été attribué à Abderrahmane El Naouaiti (Maroc) pour sa recherche sur "l'identité narrative et la construction culturelle et civilisationnelle dans la nouvelle littérature arabe" et à Ali Ouahbi pour sa recherche intitulée "Composition so-

ciologique et construction de la civilisation".

Le Prix honorifique qui récompense les recherches ayant atteint les derniers stades du concours a été décerné à Abdullah Al-Harish (Arabie saoudite) et Amina Salim (Égypte) pour une recherche intitulée "Artisanat populaire: réalité, défis et aspirations futures. L'art de la gravure et de la calligraphie au Caire".

Ce prix a également été attribué à Issa Abdullah Ali Kahoni (Qatar) pour sa recherche sur la "Pensée arabe contemporaine et le discours appelant à la libération de l'esprit et à la dissection du patrimoine islamique", à Attayeb Berkane (Oujda) pour sa recherche intitulée "les sciences humaines face aux épidémies: l'épidémie du coronavirus, réflexions socio-anthropologiques", à Abderrahim Barouaki (Maroc) pour sa recherche sur "L'interprétation actuelle de la compréhension des possibilités de l'existence humaine" et à Hanane

Marrakchi de l'Académie régionale d'éducation et Formation Fès-Meknès pour sa recherche sur "La poétique du décalage: une rébellion contre l'autorité du langage ou une élévation au stade de la créativité". Alidriessia El Aboudi (Kenitra) a également été primée dans la même catégorie pour ses recherches sur "La construction civilisationnelle et culturelle du produit en papier à celui numérique", au même titre que Mohammed Hamduk qui a été récompensé pour sa recherche intitulée "Manifestations du paradigme des droits dans la poésie amazighe au Moyen Atlas". Le prix d'encouragement dédié aux jeunes chercheurs a été attribué à Ikram El Jazzar (Sociologie arabe entre pratique scientifique et adaptation idéologique), à Siham El Ghezrani (Traduction et édifice de la culture et de la civilisation entre linguistique et culture), et à Hafid Hifad (Le problème du dialogue des civilisations: une étude du point de vue des médias).

## Comment Mélanie Laurent a-t-elle vécu le tournage d'Oxygène ?

A l'instar d'un Ryan Reynolds dans *Buried*, voir Mélanie Laurent prisonnière d'une boîte dans *Oxygène* (disponible sur Netflix), provoque illico un sentiment d'angoisse et d'asphyxie. Là où l'acteur américain se trouvait enterré vivant, la comédienne, elle, incarne une jeune femme qui se réveille seule et amnésique dans une capsule de cryogénéisation. Qui est-elle ? Où est-elle ? Depuis quand ? Elle l'ignore. Ce qu'elle sait en revanche, c'est qu'il ne lui reste que peu de temps pour se sortir de là puisque la capacité en oxygène de son caisson baisse de manière vertigineuse. Course contre la montre funeste, huis-clos asphyxiant, thriller d'anticipation, ce nouveau film d'Alexandre Aja (*La colline a des yeux*, *Piranha 3D*, *Crawl...*) disponible sur Netflix, joue avec les genres et avec nos nerfs, puisque, comme l'hé-

roïne, on se retrouve enfermé dans une boîte, sans indice ni repère, avec pour seule compagnie un ordinateur vocal (Mathieu Amalric) qui égrène le pourcentage d'oxygène restant.

Au-delà du texte, très technique vous le verrez, à assimiler, et du challenge mental, Mélanie Laurent a subi une importante préparation physique pour ce rôle : "beaucoup de course, beaucoup de grands espaces que j'ai mémorisés pour les emmener avec moi dans cette boîte, des abdos, du gainage" nous explique Mélanie Laurent, dont le vrai défi sur ce film a été d'exprimer des sentiments comme la colère. "Se préparer physiquement à rentrer dans cette boîte, c'était déjà 50% du travail qui est fait. Après, j'ai une vie intérieure très intense, donc je ne m'ennuie jamais ! (rire). Donc tous les moments d'attente dans la boîte n'ont pas été un problème. Et

puis je ne suis pas claustro, donc je n'ai pas eu de problème à vivre l'enfermement". Le challenge était aussi et bien entendu mental pour la comédienne qui devait intégrer l'idée de jouer la survie, tout en restant allongée sans bouger.

Le tournage s'est déroulé à l'été 2020 aux studios d'Ivry sur Seine. Elle a été dirigée à distance par Alexandre Aja via une oreillette pour éviter toute déconcentration. Tour de force en matière de mise en scène, il l'est aussi pour Mélanie Laurent, épantée de colère et de rage de vivre. Si l'actrice a confié que le tournage d'*Oxygène* avait été le plus épuisant de sa carrière, parce qu'elle a ressenti physiquement ce manque d'*Oxygène*, il lui a procuré autre chose : le plaisir de jouer à nouveau, elle qui s'était davantage tournée vers la réalisation ces dernières années.



Bouillon de culture

### IRCAM



L'Institut royal de la culture amazighe (IRCAM) a annoncé l'ouverture des candidatures pour le prix national de la culture amazighe au titre de l'année 2020.

Le prix national de la culture amazighe est décerné aux personnes ou aux groupes non affiliés à l'IRCAM dans les domaines en lien avec l'amazighe, indique l'IRCAM dans un communiqué, ajoutant que la date limite pour le dépôt des candidatures a été fixée au 24 juin prochain à midi.

L'édition 2020 comprend le prix national de la création littéraire amazighe écrite en Tifinagh-IRCAM dans le domaine de la poésie, du récit, de pièces de théâtre et de littérature de l'enfant et de la jeunesse, avec un seul prix pour chaque genre littéraire, du prix national des études et recherches dans les sciences humaines et sociales (un seul prix), du prix national des études et recherches linguistiques, littéraires et artistiques (un seul prix), du prix des études et recherches dans les sciences de l'éducation, du prix des études, recherches et programmes informatiques et du prix national de la traduction vers l'Amazigh en caractères Tifinagh et de l'Amazigh vers d'autres langues. Il s'agit également du prix national de l'information et de la communication (l'audiovisuel et la presse écrite en Tifinagh), du prix du manuscrit amazigh, du prix national de la chanson amazighe à savoir les chansons amazighes traditionnelles et modernes avec deux prix pour chaque type de musique) ainsi que du prix du film amazigh.

## “Orbites des sciences de l'éducation: Enseignement de l'art” Nouvelle publication du chercheur El Mostafa El Moudni



“Orbites des sciences de l'éducation: Enseignement de l'art” est l'intitulé du nouvel ouvrage du chercheur El Mostafa El Moudni, qui vient d'être publié par la maison d'éditions “Moukarabat” de Fès.

Cet ouvrage de 170 pages traite d'un sujet encore précoce dans le monde arabe à l'intersection de l'éducation, des médias et des technologies de la communication, en ce sens que l'écrivain perçoit l'art non pas en tant que contenu éducatif mais plutôt comme un outil pédagogique mis à la disposition de l'enseignant pour créer des alternatives didactiques aux difficultés et obstacles qu'il rencontre, indique une note de présentation du livre.

Plutôt que d'aborder l'absolu de l'art, le chercheur limite son discours aux arts visuels et plus précisément aux arts infographiques, ajoute la même source. L'infographie, comme on le sait, est liée à la technologie moderne basée sur la numérisation et l'informatique et, à partir de là, elle offre à la pratique pédagogique au moins deux avantages: le premier réside dans le fait que cette discipline correspond aux tendances générales des jeunes (nouveaux enseignants) et des enfants (apprenants) dans un monde où les moyens numériques tels que

les téléphones, les ordinateurs et les cartes électroniques sont devenus une nécessité.

Le deuxième avantage de l'infographie consiste en le fait qu'elle fournit à l'enseignant des outils et des aides didactiques qui favorisent la création d'un environnement éducatif propice à l'innovation, indique la présentation du livre.

Le livre appelle à reconsidérer les pratiques pédagogiques, à repenser les caractéristiques de l'enseignant, ainsi que les conditions de sa formation et les opportunités offertes par l'utilisation des arts infographiques afin de développer les compétences professionnelles de l'enseignant et les pratiques didactiques.

Formé en sciences de l'éducation, en éducation artistique, communication et en animation au Centre régional des métiers de l'éducation et de la formation de Fès/Meknès, El Moudni est également membre de l'équipe de recherche sur l'éducation élémentaire et préscolaire au Laboratoire de recherche scientifique et pédagogique dans le monde méditerranéen et membre du groupe d'évaluation des enseignements et des mécanismes de soutien relevant de l'Agence Millennium Challenge Account (MCA).

# Mounir Satouri : *En faisant de la gestion des frontières une priorité absolue, on ne gère que les conséquences de la migration*

## Entretien

*Ayant effectué un parcours très intéressant dans la vie politique de l'Hexagone, Mounir Satouri y est connu pour son engagement politique à gauche qui fait suite à celui qu'il a eu à l'Union socialiste des forces populaires au temps où il vivait à Casablanca. Aujourd'hui, il est député européen et membre de la Commission des affaires sociales et de l'emploi. Dans cet entretien, il nous parle du sommet social de Porto, des relations de l'Europe avec ses voisins méditerranéens et de la crise entre le Maroc et l'Espagne.*



**Libération :** Vous êtes membre de la Commission des affaires sociales et de l'emploi au Parlement européen. Pour vous, le sommet de Porto était-il l'occasion de mettre en œuvre le socle européen des droits sociaux ?

Mounir Satouri : La mise en œuvre du socle européen des droits sociaux se fera surtout via des initiatives législatives concrètes et ambitieuses. Un sommet peut donner une impulsion, dynamiser l'agenda, accorder les violons sur certains dossiers épineux. Je ne pense pas que cela ait été vraiment le cas à Porto. Par exemple, sur la directive salaire minimum dont je suis rapporteur fictif pour les Verts/ALE, je ne vois pas qu'un progrès quelconque ait été permis par Porto. Or c'est un élément crucial pour les droits sociaux en Europe.

**Est-ce que les droits sociaux sont assurés d'une manière effective dans les pays de l'Union européenne ou y a-t-il toujours d'énormes disparités ?**

Les disparités sont en effet encore énormes. Pour reprendre l'exemple du salaire minimum, il varie beaucoup, qu'on parle de travailleurs et travailleuses au Luxembourg ou en Bulgarie. En Bulgarie, un ménage ne peut clairement pas vivre - même survivre - sur la base du salaire minimum en place. Il faut remédier de manière urgente à ces disparités à la fois pour le bien-être social dans les pays où les droits sociaux sont très mal en point, mais aussi car si nous n'agissons pas, la compétition économique malsaine qui a commencé

à germer entre travailleurs et travailleuses des différents pays européens va s'installer et s'aggraver, au détriment des droits sociaux partout en Europe. Seuls ceux qui détiennent le capital des entreprises qui profiteront de ce système disparate bénéficieront de l'inaction de l'Europe pour instaurer des minima et des droits sociaux partout dans le marché intérieur.

**Est-ce que l'Europe a appris la leçon de la crise sanitaire pour l'égalité des droits (protection sociale, allocations chômage et congés maladies) ?**

L'Union européenne a réagi durant la crise sanitaire pour protéger les travailleurs et travailleuses et les personnes les plus vulnérables. Elle a mis en place le Régime européen de réassurance chômage, la «deuxième ligne de défense», qui soutient les dispositifs de chômage partiel et les mesures similaires, afin d'aider les Etats membres à préserver les emplois. La Commission a donné des lignes directrices pour assurer la protection des travailleurs saisonniers dans l'UE pendant la pandémie. On ne peut pas dire que les institutions européennes soient restées passives face à la crise sociale durant la pandémie.

Mais elles doivent maintenant s'attaquer à l'impact plus durable de la crise de Covid, que ce soit en régulant le télétravail par l'instauration d'un droit à la déconnexion pour tous les travailleurs(es) en Europe, ou en s'assurant que les plans de relance nationaux financés en grande partie par les prêts contractés par l'Europe compor-

tent une feuille de route sociale protectrice et inclusive.

**Est-ce que l'Europe travaille avec ses voisins pour l'amélioration des droits sociaux ? Je fais ici allusion au Sud de la Méditerranée et notamment au Maroc.**

Lorsqu'il s'agit de la coopération méditerranéenne, je regrette vraiment le fait que l'Europe ne place pas les droits sociaux au centre de ses préoccupations dans ses relations avec ses pays partenaires. Rapporteur permanent sur l'Egypte pour le Parlement européen, je constate que le taux d'Egyptiens sous le seuil de pauvreté ne s'amoindrit pas. Pourtant, ces sujets ne font pas partie des principales préoccupations de l'Union ou de ses Etats membres dans leurs relations avec l'Egypte.

Sans parler des droits des migrants sur lesquels l'Europe d'aujourd'hui semble avoir renié ses principes.

Avec le Maroc, l'Union européenne a adopté des programmes en 2019 aux objectifs sociaux louables, à hauteur de 289 millions d'euros.

Ces programmes viseront les catégories vulnérables (dont la population rurale, les personnes précaires, les migrants), et à renforcer l'éducation, la formation professionnelle, le secteur de la santé, les soins, l'accès aux médicaments, la transparence et l'efficacité de la prestation des services publics.

Je regrette que ces enveloppes européennes restent assez limitées et que la principale préoccupation de l'UE semble toujours être d'amoindrir les flux migratoires. Nous devrions

concentrer nos priorités sur le développement de sociétés durables, énergiquement neutres, et accompagner les populations dans notre voisinage. En faisant de la gestion des frontières une priorité absolue, on ne gère que les conséquences de la migration. On ne se préoccupe pas de ses causes, et ce n'est pas efficace. L'Europe vit dans le mythe de la lutte contre la migration. Le mouvement des populations a toujours existé, on ne peut pas bloquer les frontières.

**Comment voyez-vous l'expérience du Maroc dans ce domaine, avec son projet de généraliser la sécurité sociale à toute la population ?**

Proposer une sécurité sociale universelle est une très bonne chose pour surmonter la crise sanitaire. La Covid a mis en lumière nos vulnérabilités dans le domaine de la santé, que ce soit au Maroc ou ailleurs.

Cette initiative constitue une grande avancée. Reste la problématique des soins de proximité. La tâche est colossale. Elle l'est aussi pour des pays très développés, donc pour un pays comme le Maroc qui n'a pas les mêmes moyens que la France, c'est encore plus difficile. Il faut accompagner la mise à niveau de l'hôpital car c'est un bien commun qui nous permet de répondre tous les jours aux problématiques de santé publique et demain, probablement, à de nouvelles crises sanitaires.

Paris : Propos recueillis par Youssef Lahlali

# Vaccins et crise de crédibilité de l'Occident

# Horizons



Le bon fonctionnement de tout système économique interconnecté dépend de la confiance. Un système mondial élaboré par des économies développées exige par ailleurs un important degré d'adhésion de la part des pays en voie de développement.

Ces deux nécessités deviennent encore plus importantes à l'heure où les économies en voie de développement, en premier lieu desquelles la Chine, gagnent en importance systémique.

Tandis que le monde peine à se remettre du choc économique massif provoqué par la COVID-19, la mauvaise gestion du déploiement des vaccins à travers la planète vient fragiliser la confiance dans le système international né de la Seconde Guerre mondiale. Combinées aux souvenirs de la crise financière de 2008, qui a émané des économies développées, les défaillances actuelles renforcent dans certains pays le sentiment selon lequel l'ordre international ne serait peut-être plus adéquat. L'Occident, en particulier, doit prendre au sérieux ces interrogations. Car en l'absence de quelque autre système multilatéral susceptible de remplacer l'actuel, la seule alternative n'est autre qu'un scénario de fragmentation mondiale ainsi que de montée des tensions économiques, sociales et politiques.

Alors même que le Royaume-Uni devance la plupart des autres pays dans la vaccination de sa population, sa difficulté à maîtriser les infections liées au nouveau variant indien B.1.617.2 nous rappelle de manière opportune que personne ne sera totalement en sécurité tant que tout le monde ne le sera pas. Comme l'observe l'ancien Premier ministre britannique Gordon Brown, même si « près de la moitié des citoyens américains et britanniques ont désormais reçu au moins une dose » de vaccin contre la COVID-19, ce chiffre

tombe à 11 % en Inde, tandis qu'en Afrique sub-saharienne, à peine 1 % de la population a reçu une première injection.

Certaines difficultés spécifiques aux pays ont certes contribué à l'inefficacité ainsi qu'à la mauvaise gestion du déploiement des vaccins dans plusieurs économies en voie de développement. Pour autant, le véritable problème réside dans l'insuffisance des approvisionnements. Comme l'ont souligné les Nations unies au mois de mars, seulement « dix pays riches [...] possèdent près de 80 % des doses de vaccins contre la COVID-19 », ce qui leur a permis de commencer à vacciner des catégories de population même peu vulnérables – dont des enfants de seulement 12 ans – alors que plusieurs milliards de personnes dans les pays en voie de développement demeurent totalement non protégées. Le Fonds monétaire international estime que les pays aux importants stocks de vaccins pourraient faire don d'un milliard de doses en 2021 sans mettre à mal leurs propres priorités nationales de vaccination.

Par ailleurs, un certain nombre d'économies développées ont accumulé d'importantes quantités excédentaires de doses pour anticiper les injections de rappels vaccinaux à l'automne. L'insuffisance des financements en appui du programme COVAX, facilité mise en place par la communauté internationale pour assurer un accès mondial équitable aux vaccins, souligne également l'indécision des pays développés dans la fourniture d'une aide au reste du monde. Et il ne s'agit pas seulement d'un manque éthique et moral, mais également d'un échec pratique. En effet, d'après les recherches du FMI, un apport supplémentaire de 50 milliards \$ en soutien des efforts de vaccination à travers le monde pourraient produire des bienfaits économiques représentant 9 000 milliards \$.

Plus le déploiement des vaccins à travers le monde balbutiera, plus lourds seront les dégâts à long terme pour un système international déjà sous tension. Conçu il y a près de 80 ans, ce système est axé sur des économies développées qui historiquement fournissent les « biens publics » essentiels, de type monnaie de réserve internationale stable (le dollar américain) et financement massif des institutions multilatérales. En échange de ces contributions, les économies développées bénéficient d'immenses privilèges, parmi lesquels un veto de fait dans les questions de gouvernance mondiale, un seigneurage monétaire, ainsi que des coûts de financement chaque jour moins élevés (en servant de destination à l'épargne des autres).

Or, si l'ordre international d'après-guerre confère aux économies développées une influence disproportionnée dans les affaires du monde, sa crédibilité et son fonctionnement basique dépendent en fin de compte de la question de savoir si ceux qui gèrent cet ordre mondial se comportent ou non de manière responsable. La crise financière de 2008 a suggéré que ce n'était pas le cas, de même que le recours prolongé et excessif de ces pays riches à un ensemble de mesures trop dépendantes de la politique monétaire a depuis aggravé les dégâts quant à leur crédibilité.

Dans ce contexte, le déploiement déséquilibré, inéquitable et inefficace des vaccins pourrait porter un violent coup à la viabilité du système à long terme. Une telle situation réjouirait certainement la Chine. Forte de sa puissance économique et de son influence mondiale croissantes, elle ne demande qu'à défier la légitimité et la superbe de l'ordre mondial occidental, qu'elle considère comme peu fiable et trop caractérisé par des relations asymétriques vis-à-vis des pays en voie de développement. Une chose ne pouvant être rem-

placée que par une autre, nous évoluons lentement mais sûrement vers une forme de système hybride. L'ordre d'après-guerre demeure en place, mais sa prépondérance se trouve progressivement érodée par la multiplication d'ententes qui contournent son centre : nouvelles institutions multilatérales (telles que la Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures et la Nouvelle banque de développement), nouveaux plans régionaux (notamment la Nouvelle route de la soie), ou encore nouveaux accords bilatéraux de commerce et d'investissement.

En raison de ces évolutions, le fonctionnement global de l'économie mondiale se fragilise, avec des conséquences importantes pour tous. Et plus la vaccination tardera à arriver dans de nombreuses régions des pays en voie de développement, plus les pays vaccinés auront tendance à adopter un état d'esprit de bunkérisation. Plus le système international se fragmentera, moins stable il deviendra, réduisant au passage les perspectives d'une croissance mondiale synchronisée nécessaire à l'amélioration des performances de chaque pays. Enfin, plus la confiance dans le système s'érodera, plus les économies développées rencontreront de défis pour leur sécurité nationale.

La confiance est un bien précieux : difficile à obtenir, facilement érodable, et extrêmement difficile à regagner. Loin d'être parfait, l'ordre international actuel vaut mieux que n'importe quelle alternative, et demeure largement réformable. Si les économies développées ne souhaitent pas le voir disparaître, elles doivent cesser de traîner du pied dans leurs efforts de vaccination au niveau mondial.

**Par Mohamed A. El-Erian**  
Président du *Queens College* de l'Université de Cambridge et ancien président du *Global Development Council* du président américain Barack Obama

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTERIEUR  
PROVINCE  
DE TAOURIRT  
PACHALIK D'EL AIOUN  
COMMUNE D'EL AIOUN  
SIDI MELLOUK  
Avis d'Appel d'Offres  
Ouvert N° 02/2021

Le 28 Juin 2021 à 10 heures du matin, il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le président de la commune d'El Aïoun sidi Mellouk, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix concernant: Travaux de Création de Poteaux Et Bouches d'Incendie à La Ville d'El Aïoun Sidi Mellouk  
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Bureau des marchés de la commune.

Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat (www.Marchespublics.gov.ma)  
- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : (160 404,00 DH) Cent soixante mille quatre cent quatre Dirhams, 00 centimes. T.T.C

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: Trois Mille Dirhams (3 000.00 DH).

• Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles : 27-29 et 31 du décret n° 02.12.349, relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent :

• Soit déposer contre récépissé leurs plis à l'adresse sus-indiquée

• Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée.

• Soit les remettre, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

• Peuvent être effectués par voie électronique à partir du portail des marchés publics de l'Etat, www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 04 du règlement de la consultation.

• Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu dans l'article 04 du règlement de la consultation.

N° 4834/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts  
Département des Eaux et Forêts  
Direction Régionale des Eaux et Forêts de la Lutte Contre la Désertification du Sud à Laâyoune  
Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification d'Essmara

AVIS DE CONSULTATION ARCHITECTURALE RELATIF A AOO N° 20/2021/DPEFLCD/ES - SEANCE PUBLIQUE - Le 25 /06/2021 à 11h00min, il sera procédé dans le bureau du Directeur Provincial des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification d'Essmara à

l'ouverture des plis relative à la consultation architecturale pour : L'étude architecturale et le suivi des travaux de construction d'une maison forestière, relevant de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification d'Essmara, commune territoriale d'Essmara, Province d'Essmara.

Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré du bureau de comptabilité et des marchés de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de D'Essmara, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de: Quatre Cent quatre vingt dix Mille dirhams (490.000,00 Dh).

Le contenu et la présentation des dossiers de concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102 du décret n°2- 12- 349 du 8 Joumada Ier 1434 (20 mars 2013) relatifs aux marchés publics.

Les architectes peuvent :  
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivant : Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification d'Essmara BP 198 Essmara

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de comptabilité et des marchés de la direction précitée ;

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les envoyer par courrier électronique via le portail des marchés publics (soumission électronique). Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation architecturale.

N° 4835/PA

Royaume Du Maroc  
Ministère de la Santé  
Direction Régionale de Casablanca -Settat  
Délégation Provinciale de Berrechid  
Centre Hospitalier provincial de Berrechid  
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°03/2020

Le 24 / 06 /2021 à 11 Heures, il sera procédé, dans les bureaux de la salle de réunion de l'Hôpital Provincial de Berrechid, en face de l'Ecole Nationale des sciences appliquées, Berrechid, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour : Fourniture des gaz à usage médical pour le Centre Hospitalier Provincial de Berrechid

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Bureau des marchés de l'Hôpital Provincial de Berrechid, en face de l'Ecole Nationale des sciences appliquées, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de

: 10 000.00 dhs (dix mille dhs)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

- Montant minimum : 305651.92 DH (Trois cent cinq mille six cent cinquante et un dirhams quatre-vingt-douze centimes)

- Montant maximum : 609894.65DH (Six cent neuf mille huit cent quatre-vingt-quatorze dirhams soixante-cinq centimes)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;

- soit déposer leurs plis par voie électronique au maître d'ouvrage

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de l'Hôpital Provincial de Berrechid, en face de l'Ecole Nationale des sciences appliquées, Berrechid.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Il est prévu une visite des lieux le 15 /06 /2021 à 11 heures. Au siège de la direction de l'Hôpital Provincial de Berrechid

Les documents techniques exigés par le dossier d'appel d'offre doivent être déposés au Bureau des marchés de l'Hôpital Provincial de Berrechid, avant le 23/06/2021 à 14 heures

(heure limite pour le dépôt). Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation.

N° 4836/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTERIEUR  
WILAYA DE LA REGION DE L'ORIENTAL  
REGION DE L'ORIENTAL  
DIRECTION GENERALE DES SERVICES  
DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES  
DIVISION DU BUDGET, DES FINANCES ET D'EQUIPEMENTS  
SERVICE DES COMMANDES ET DES MARCHES  
AVIS DE CONSULTATION ARCHITECTURALE N° 31 /2021/BR

Le 29/06/2021 à 10 h, il sera procédé, dans les bureaux de Monsieur le Président du Conseil de la Région de l'Oriental à Oujda à l'ouverture des candidatures relatives à la consultation architecturale pour : La conception architecturale d'une unité de valorisation et de commercialisation des olives de table dans le douar de Taguïtont, commune Beni Tadjit, Province de Figuig.

Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré au Bureau des marchés de la Région de l'Oriental. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés Publics www.marchespublics.gov.ma.

Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de : 1.350.000,00 DH HT (Un million trois

cent cinquante mille Dirhams hors taxes)

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102 du décret n°2-12-349 du 8 jourmada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

• Les architectes peuvent :  
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de la Région de l'Oriental, Boulevard son altesse Royale Prince Héritier Moulay Hassan Oujda.

- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au Bureau précité.

- Soit les remettre au président du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 06 du règlement de la consultation architecturale.

N° 4837/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTERIEUR  
REGION MARRAKECH-SAFI  
PROVINCE DE SAFI  
COMMUNE CHAHDA  
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°: 02/2021

Le 30/06/2021 à 11 heures , il sera procédé, auSalle de réunion de la commune chahda province de SAFI à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouverts en séance publique sur offres de prix pour : travaux d'extension du réseau d'électricité Au profit des douars de la commune de chahda, province de Safi.

Le dossier d'appel d'offres ouvertes, peut être retiré auprès de bureau de service technique de la commune CHAHDA province de SAFI, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchespublics.gov.ma

La caution provisoire : 30 000 DHS (Trent mille dirhams)

L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 1. 047.087,84DHS ( Un millionquarante septmillequatre-vingtsept dirhams et 84 centimes)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doit être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 20-03-2013 relatifs aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
-les concurrents peuvent, soit transmettre leurs dossiers par voie électronique au maître d'ouvrage, soit les déposer sur support papier dans les conditions prévues par l'article 31 du décret n0 2-12-349 susvisé.

- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service technique de la commune chahda

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation.

N° 4838/PA

**ROYAUME DU MAROC  
AGENCE NATIONALE DES PORTS  
DIRECTION REGIONALE DES PORTS D'EL JADIDA  
DIRECTION DU PORT DE JORF LASFAR**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT  
28/DRPJ/ANP/2021**

**SEANCE PUBLIQUE**

Le **24/06/2021 à 11H00** Il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Régionale des ports d'El Jadida -Port de Jorf Lasfar au km 22 route de Oualidia Jorf Lasfar -EL Jadida - à l'ouverture des plis de l'appel d'offres relatif à l'appel d'offres sur offres de prix, pour :

**FOURNITURE ET INSTALLATION DE RAYONNAGE A LA SALLE D'ARCHIVAGE DU PORT DE JORF LASFAR**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à ANP-Direction Régionale des ports d'El Jadida (Port de Jorf Lasfar) auprès de la Division Support-bureau des marchés- au km 22, route de Oualidia- EL Jadida-.

Il peut également être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics www.marchespublics.gov.ma, dans les conditions prévues à l'article 19 du règlement du 09 Mai 2014 fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'ANP ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: **2 000,00 DEUX MILLE DIRHAMS**  
L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est de : **172 800,00 TTC**  
**CENT SOIXANTE DOUZE MILLE HUIT CENTS DIRHAMS TOUTE TAXES COMPRISES**

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'ANP.

**Les concurrents peuvent :**

\*Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de la Direction des Ports d'El Jadida -Port de Jorf Lasfar au km 22 route de Oualidia Jorf Lasfar - EL Jadida.

\*Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité à l'adresse suivante : Agence Nationale des Ports, Direction du Port de Jorf Lasfar;

\*Soit les envoyer, par voie électronique conformément à l'arrêté du Ministère de l'Economie et des Finances n° 20-14 en date du 04/09/2014 ;

\*Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

**LES PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR SONT CELLES PREVUES PAR L'ARTICLE 12 DU REGLEMENT DE LA CONSULTATION.**

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'ANP- Direction Régionale des Ports d'El Jadida (Por: de Jorf Lasfar) auprès de la Division Support- Bureau des Marchés -au km 22 route de Oualidia -EL Jadida - Tél. 05 23 38 91 50 -06 20 69 51 82 - 06 20 69 53 11 - Fax : 05 23 34 54 31.

N°4833/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
PROVINCE DE REHAMNA  
COMMUNE DE BENGUERIR

**AVIS RECTIFICATIF**  
**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**  
**09/2021/CBG**

Le Président de la Commune de Benguerir porte à la connaissance du public que l'appel d'offres sur offres de prix pour:

**L'installation des poteaux et câblage**  
**(Renforcement de l'éclairage public du grand terrain communal de**  
**football à la commune de Benguerir)**

est rectifié comme suit :

\*Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article N°4 du règlement de consultation.

**Pour les concurrents installés au Maroc** Produire la copie certifiée conforme à l'original des certificats de qualification et de classification délivrée par le **ministère de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l' Eau** suivant les spécifications du tableau suivant:

Secteur	Classe	Qualifications exigées
J	4	J4

**Pour les concurrents non installés au Maroc**

Produire le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation .

Le reste est sans changement.

N°4839/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
PROVINCE DE CHTOUKA AIT BAHA  
CERCLE AIT BAHA  
CAIDAT DE AIT BAHA  
COMMUNE DE TASSEGDELT

APPEL D'OFFRES OUVERT  
N°: 01/CT/2021  
(SÉANCE PUBLIQUE)

Le **MARDI 29 JUIN 2021** à 11 heures du Matin, il sera procédé à la salle de réunion au siège de la commune **TASSEGDELT**, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

Achèvement du dallage de la piste douar **OUYASSINE**-Achèvement du dallage de la piste douar **TASSILA IZGAREN**-Achèvement du dallage de la piste douar **AFAYANE**-Achèvement du dallage de la piste douar **TADDAFT OUELA**-Achèvement du dallage de la piste douar **AIT MAKHLOUF**-Achèvement du dallage de la piste douar **QUIDDORANE**-Achèvement du dallage de la piste douar **DOGLAY QUIDDORANE** -Achèvement du dallage de la piste douar **AIT HMMQU**-Achèvement du dallage de la piste douar **ANZAD**-Achèvement du dallage de la piste douar **AIT HAMMOU DAOU**-Achèvement du dallage de la piste douar **AIT OUAZAL**-Achèvement du dallage de la piste douar **AIT DAOU**-Achèvement du dallage de la piste douar **BOUTHANOUT**-Achèvement du dallage de la piste douar **AIT IJWANE**-Achèvement du dallage de la piste douar **ALLAGHTT**-Achèvement du dallage de la piste douar **ADOUZ**-Achèvement du dallage de la piste douar **AGADIR NTASSEGDELT**-Achèvement du dallage de la piste douar **TAMZERBT** -Achèvement du dallage de la piste douar **AIT TAGMOUT**-Achèvement du dallage de la piste douar **TIFRITE**-Achèvement du dallage de la piste douar **IMINTAKAD**-Achèvement du dallage de la piste douar **AOURIR**.

Le dossier peut être retiré du service des marchés de la commune **TASSEGDELT**. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) .

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **QUARANTE Mille Dirhams ( 40 000, 00 dhs)**.

L'estimation des coûts des prestations établie par le Maître d'ouvrage est fixé à la somme de :

**UN MILLION TROIS CENT SIX MILLE TROIS CENT SOIXANTE HUIT DIRHAMS TTC (1.306.368,00 DHS) TTC.**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doit être conformes aux dispositions des articles 26, 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre au siège de la commune **TASSEGDELT**.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture de des plis.
- Soit par voie de soumission électronique via le portail de marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Il est exigé de produire une copie certifiée conforme à l'original de certificat de qualification et de classification selon le tableau ci-dessous :

Secteur	Qualification exigée	Classe
B	B11 et B3	5

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de la consultation.

N°4842/PA

المملكة المغربية  
وزارة الداخلية  
ولاية جهة درعة تافيلالت  
إقليم الرشيدية  
دائرة ارفود

**\*\* اعلان عن بيع متلاشيات**  
**بالمزاد العلني \*\***

قيادة عرب الصباح زيز  
جماعة عرب الصباح زيز

\*\*\*\*\*

يعن رئيس جماعة عرب الصباح زيز إلى علم العموم على إجراء مسطرة عمومية لبيع متلاشيات مختلفة بالمزاد العلني بتاريخ **2021/06/24** على الساعة **12** زوالا بمقر المستودع الجماعي برك أولاد معطلة :

النوع	العدد	الملاحظات
كراسي عادية	40	غير صالحة للاستعمال
PC portable 02 acer 57.44-N144.	02	غير صالحة للاستعمال
PC L G N 123 – Lenovo 5800N 136 عادي	02	غير صالحة للاستعمال
بطاريات سيارة المصلحة	02	غير صالحة للاستعمال
طباعة HP L 1005 N 64 – HP N 54	12	غير صالحة للاستعمال
عجلات من احجام مختلفة	48	غير صالحة للاستعمال
أعمدة حديدية	150	غير صالحة للاستعمال
تلفاز SAMSUNG 32 –4000	01	غير صالحة للاستعمال

N°4840/PA

Royaume du Maroc



Ministère de l'Éducation Nationale  
de la Formation Professionnelle  
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

L'ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION  
DE LA REGION MARRAKECH –SAFI

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° : 09/AREF/2021

Le **25/06/2021** à **10 Heures**, il sera procédé dans les bureaux de l'Académie Régionale d'Éducation et de Formation de Marrakech Safi, Service des achats et des marchés sis à Rue Abou Oubaida Daoudiate, Marrakech à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, ayant pour objet : **l'achat de matériel informatique au profit des centres d'orientation et des centres d'épanouissement littéraire et artistique relevant de l'AREF MS en lot unique** comme suit :

Objet	Caution provisoire	Coût estimatif du maître d'ouvrage TTC
Achat de matériel informatique au profit des centres d'orientation et des centres d'épanouissement littéraire et artistique relevant de l'AREF MS.	50 000,00 dhs (Cinquante mille dirhams)	5 064 000,00 dhs (Cinq millions soixante-quatre mille dirhams)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des achats et des marchés sis à Rue Abou Oubaida Daoudiate Marrakech. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret n° 2.12.349 du 8 Jourmada 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les déposer contre récépissé leurs plis dans les bureaux du Service des marchés et des achats sis à Rue Abou Oubaida Daoudiate, Marrakech
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
- Soit les envoyer par voie électronique conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20 – 14 du 8 kaada 1435 (04/09/2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

➤ Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de la consultation.

➤ Les documentations et catalogues exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au siège de l'académie sise à : Rue Abou Oubaida Daoudiate Marrakech le **24/06/2021** à **16 h** (date et heure limites de dépôt).

N°4841/PA

**PREMIRA CONSEIL  
CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte SSP en date du 29/04/2021, il a été établi les Statuts d'une Société SARL AU dont les caractéristiques sont les suivantes:

Dénomination : PRE-MIRA CONSEIL  
Forme Juridique : SARL AU  
Objet : COMPTABLE AGREE.

Siège Social : BD LA GRANDE CEINTURE RESIDENCE ANNASR N°84 IMM C 3EME ETG APT N° 9 HAY MOHAMMADI CASABLANCA.

DURÉE : 99 ans.  
Capital Social : Fixée à 100.000,00 DHS (Cent Mille Dirhams) divisé en 1000 Parts Sociales de 100 Dhs chacune :

- 1000 Parts attribuées à Mr. SAHMAOUI ADIL.  
GERANCE : \* Mr SAHMAOUI ADIL gérant unique.

Le dépôt légal a été effectué au tribunal de Commerce de Casablanca le 28/05/2021 Sous le N° 780241 La Société est immatriculée au RC n° 504705.

**N° 4843/PA**

**CABINET AL ISTICHA-  
RYA CONSULTING -  
SARL-BOUZNKA**

Tél/Fax: 0537649573  
GSM: 0668792975.

**Constitution**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 03/05/2021, il a été établi les statuts d'une société, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : " ATTANWIR LILISKAN" S.A.R.L AU  
Siège Social : CENTRE RIAD 61 ANGLE AV LALLA YACOUT & MOSTAFA EL MAANI N°62 ETG 2 CASABLANCA.

L'Associé unique : - Mr.JAMAL HARM Aporteur en numéraire 100000,00 dhs soit 1000 parts Sociales

Objet : - PROMOTION IMMOBILIERE  
Durée : 99 ans.  
Capital social : 100.000,00 DHS.

Gerance : la société est gérée par : Mr. HARMA JAMAL.

Dépôt légal : la société a été immatriculée au RC au Tribunal du Commerce de CASABLANCA sous le N° 503503.

**N° 4844/PA**

**CABINET AL ISTICHA-  
RYA CONSULTING -  
SARL-BOUZNKA**

Tél/Fax: 0537649573 GSM: 0668792975.

**Constitution**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 11/05/2021. IL a été établi les Statuts d'une Société, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : " CONSTRUCTION RABIS" S.A.R.L AU  
Siège Social : 5BD ADEL-LAH BEN YASSINE IMM BELLEDONE ETG 5 N°5 CASABLANCA.

L'Associé unique : - Mr.SIBAR MOHCINE apporteur en numéraire 100000,00 dhs soit 1000 parts Sociales

Objet : - TRAVAUX DIVERS ET DE CONSTRUCTION

- TRAVAUX D'ELECTRICITE ET DE PLOMBERIE  
- TRAVAUX DE PEINTURE  
- TRAVAUX DE CARRELAGE

- TRAVAUX PUBLICS, SEMI PUBLICS ET PRIVES  
- NEGOCE

Durée : 99 ans.  
Capital social : 100.000,00 DHS.

Gerance : la société est gérée par : Mr. SIBAR MOHCINE.

Dépôt légal : la société a été immatriculée au RC au Tribunal du Commerce de CASABLANCA sous le N° 503875.

**N° 4845/PA**

**CABINET AL ISTICHA-  
RYA CONSULTING -  
SARL-BOUZNKA**

Tél/Fax: 0537649573  
GSM: 0668792975.

**Constitution**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 10/03/2021, il a été établi les statuts d'une société, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : " YALA ELECTRIQUE" S.A.R.L AU  
Siège Social : 5 RUE 7 ETG 1 LOT ESSAADA AL QODS SIDI BERNOUSSI CASABLANCA.

L'Associé unique : - Mr.YALA AIMEN apporteur en numéraire 100000,00 dhs soit 1000 parts Sociales

Objet : - NEGOCE DES HABILLEMENTS, PRODUIT ALIMENTAIRE, ET PRODUITS ELECTRIQUE.

- IMPORT ET EXPORT  
Durée : 99 ans.  
Capital social : 100.000,00 DHS.

Gerance : la société est gérée par : Mr. AIMEN YALA.

Dépôt légal : la société a été immatriculée au RC au Tribunal du Commerce de CASABLANCA sous le N° 503717.

**N° 4846/PA**

Royaume du Maroc  
Ministère de l'intérieur  
Région Casablanca Settat  
Province de Settat

Cercle d'El Borouj  
Commune Ouled Ameer  
AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT N° : 01/2021  
/COA

Le 05 Juillet 2021 à 10 heures il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Président de la commune Ouled Ameer (Province de Settat) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour location des logements (trois appartements) communaux au centre de la Commune Ouled Ameer Province de Settat.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la commune Ouled Ameer (Province de Settat), il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma .

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 1200 ,00 dhs (Mille deux cent Dirhams) pour l'appartement n°1 ;

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 1500 ,00 dhs (Mille cinq cent Dirhams) pour l'appartement n°3 ;

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 1200 ,00 dhs (Mille deux

cent Dirhams) pour l'appartement n°4 ;

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du Décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au Président de la commune Ouled Ameer Province de Settat,

- Soit les déposer contre récépissé dans le bureau des marchés de la commune Ouled Ameer (Province de Settat),

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

- Soit les envoyer par courrier électronique.

Les pièces justificatives à fournir sont :  
1) Dossier administratif comprenant :

a) Déclaration sur l'honneur ;  
b) L'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ;

c) Le récépissé du cautionnement provisoire ;  
d) Copie du CPS paraphé et légalisée par le concurrent ;

En plus des pièces sus mentionnées les personnes morales doivent fournir les documents suivants :  
e) La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent ;

f) Le statut et la liste des membres du bureau ou des gérants.  
2) Dossier financier comprenant :

Un engagement signé par le concurrent indiquant son nom et son prénom, sa qualité, son domicile, sa profession, l'activité désirée et indique aussi le foncier à louer et, s'il s'agit d'une personne morale, la raison sociale, la forme juridique de la société, le capital social, l'adresse du siège social et indique aussi le montant mensuel ou annuel de location en lettres et en chiffres.

**N° 4847/PA**

Royaume du Maroc  
Ministère de l'intérieur  
Région Casablanca Settat  
Province de Settat

Cercle d'El Borouj  
Commune Ouled Ameer  
AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT N° : 02/2021  
/COA

Le 05 Juillet 2021 à 11 heures il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Président de la commune Ouled Ameer (Province de Settat) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour location des boutiques n° 2 , 5 et 6 au centre commercial Commune Ouled Ameer Province de Settat .

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la commune Ouled Ameer (Province de Settat), il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.mar-

chespublics.gov.ma .  
- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 1200 ,00 dhs (Mille deux cent Dirhams) pour la boutique n° 2  
- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 1200 ,00 dhs (Mille deux cent Dirhams) pour la boutique n° 5  
- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 1650 ,00 dhs (Mille six cent cinquante Dirhams) pour la boutique n° 6

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du Décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au Président de la commune Ouled Ameer Province de Settat,

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;  
- Soit les envoyer par courrier électronique.

Les pièces justificatives à fournir sont :  
1) Dossier administratif comprenant :

a) Déclaration sur l'honneur ;  
b) L'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ;

c) Le récépissé du cautionnement provisoire ;  
d) Copie du CPS paraphé et légalisée par le concurrent ;

En plus des pièces sus mentionnées les personnes morales doivent fournir les documents suivants :  
e) La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent ;

f) Le statut et la liste des membres du bureau ou des gérants.  
2) Dossier financier comprenant :

Un engagement signé par le concurrent indiquant son nom et son prénom, sa qualité, son domicile, sa profession, l'activité désirée et indique aussi le foncier à louer et, s'il s'agit d'une personne morale, la raison sociale, la forme juridique de la société, le capital social, l'adresse du siège social et indique aussi le montant mensuel ou annuel de location en lettres et en chiffres.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la commune Ouled Ameer (Province de Settat), il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.mar-

chespublics.gov.ma .  
- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 1200 ,00 dhs (Mille deux cent Dirhams) pour la boutique n° 2  
- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 1200 ,00 dhs (Mille deux cent Dirhams) pour la boutique n° 5  
- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 1650 ,00 dhs (Mille six cent cinquante Dirhams) pour la boutique n° 6

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du Décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au Président de la commune Ouled Ameer Province de Settat,

- Soit les déposer contre récépissé dans le bureau des marchés de la commune Ouled Ameer (Province de Settat),

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

- Soit les envoyer par courrier électronique.

Les pièces justificatives à fournir sont :  
1) Dossier administratif comprenant :

a) Déclaration sur l'honneur ;  
b) L'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ;

c) Le récépissé du cautionnement provisoire ;  
d) Copie du CPS paraphé et légalisée par le concurrent ;

En plus des pièces sus mentionnées les personnes morales doivent fournir les documents suivants :  
e) La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent ;

f) Le statut et la liste des membres du bureau ou des gérants.  
2) Dossier financier comprenant :

Un engagement signé par le concurrent indiquant son nom et son prénom, sa qualité, son domicile, sa profession, l'activité désirée et indique aussi le foncier à louer et, s'il s'agit d'une personne morale, la raison sociale, la forme juridique de la société, le capital social, l'adresse du siège social et indique aussi le montant mensuel ou annuel de location en lettres et en chiffres.

**N° 4848/PA**

Royaume du Maroc  
Ministère de l'intérieur  
Région Casablanca Settat  
Province de Settat

Cercle d'El Borouj  
Commune Ouled Ameer  
AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT N° : 03/2021  
/COA

Le 05 Juillet 2021 à 12 heures midi il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Président de la commune Ouled Ameer (Province de Settat) à l'ouverture des plis

relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour Vente d'une quantité de bois de feu stocké au Hangar communal produit d'ébranchement des arbres au centre communal Commune Ouled Ameer Province de Settat.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la commune Ouled Ameer (Province de Settat), il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma .

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 1500 ,00 dhs (Mille cinq cent dirhams)

Le prix de début pour vente est fixé à 4000,00 dhs HT (quatre mille dirhams hors taxe)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du Décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au Président de la commune Ouled Ameer Province de Settat,

- Soit les déposer contre récépissé dans le bureau des marchés de la commune Ouled Ameer (Province de Settat),

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

- Soit les envoyer par courrier électronique.

Les pièces justificatives à fournir sont :  
1) Dossier administratif comprenant :

a) Déclaration sur l'honneur ;  
b) L'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ;

c) Le récépissé du cautionnement provisoire ;  
d) Copie du CPS paraphé et légalisée par le concurrent ;

En plus des pièces sus mentionnées les personnes morales doivent fournir les documents suivants :  
e) La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent ;

f) Le statut et la liste des membres du bureau ou des gérants.  
2) Dossier financier comprenant :

Un engagement signé par le concurrent indiquant son nom et son prénom, sa qualité, son domicile, sa profession, l'activité désirée et indique aussi le foncier à louer et, s'il s'agit d'une personne morale, la raison sociale, la forme juridique de la société, le capital social, l'adresse du siège social et indique aussi le montant mensuel ou annuel de location en lettres et en chiffres.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la commune Ouled Ameer (Province de Settat), il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma .

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 1500 ,00 dhs (Mille cinq cent dirhams)

Le prix de début pour vente est fixé à 4000,00 dhs HT (quatre mille dirhams hors taxe)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du Décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au Président de la commune Ouled Ameer Province de Settat,

- Soit les déposer contre récépissé dans le bureau des marchés de la commune Ouled Ameer (Province de Settat),

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;  
- Soit les envoyer par courrier électronique.

2) Dossier financier comprenant :

- Un engagement signé par le concurrent indiquant le montant proposé pour l'achat en lettres et en chiffre, sachant que l'offre doit être compensée du prix TTC ;

- le prix doit être dû en espèce ou par chèque certifié.  
**N° 4849/PA**

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts

Département des Eaux et Forêts

La Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification d'El Kelaa des

Sraghna  
APPEL D'OFFRES  
OUVERT SUR OFFRE  
DE PRIX N°05 /  
2021/DPEFLCD/EKS  
du 29/06/2021

Le 29/06/ 2021 à 11 :00 heures, il sera procédé, au siège de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification d'El Kelaa des Sraghna sise à Quartier administratif-Province d'El kelaa des Sraghna, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :

Travaux d'installation de clôture sur une longueur de 2000 ml dans le parc animalier de Saguia Yaagoubia, sis dans la Collectivité Territoriale El Kelaa des Sraghna-Province El kelaa des Sraghna.

- le montant du cautionnement provisoire est de Quinze mille dhs (15.000) dh

- L'estimation de l'administration en DHS TTC est de Quatre Cent Mille dirhams (400 000,00 dhs)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au siège de Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification d'El Kelaa des Sraghna désignée ci-après par DPEFLCD El Kelaa des Sraghna, sise à Quartier Administratif-Province El Kelaa des Sraghna. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de publics : www.marchespublics.gov.ma .

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent selon leur choix :  
• Soit Envoyer leurs dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception au siège de DPEFLCD El Kelaa des Sraghna ;

• Soit Déposer leurs dossiers contre récépissé au siège de DPEFLCD EL KELAA DES SRAGHNA .

• Soit Remettre les dossiers au Président de la Commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

• Ou par soumission électronique au portail des marchés de publics : www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

**N° 4850/PA**

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts  
Département des Eaux et Forêts  
Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rabat-Sale-Zemmour-Zears.  
Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rabat.  
Avis d'Appel d'Offres Ouvert n°

53/2021/DPEFLCD-Rbt (Réservé aux petites et moyennes entreprises, Coopératives et Auto-entrepreneurs)

Le 28/06/2021 à 10h00min, il sera procédé dans le bureau du Directeur de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la lutte Contre la Désertification de Rabat sis à Km 8,3 Avenue Mohammed VI Suissi Dar Essalam - RABAT à l'ouverture des plis, relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour : Les TRAVAUX D'ENTRETIEN DES PLANTATIONS ANCIENNES SUR 75,5HA DANS LA FORET URBAINE DE LA CEINTURE VERTE DE RABAT RELEVANT DE LA DPEFLCD RABAT.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Bureau d'ordre de La Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la lutte Contre la Désertification de Rabat sis à Km 8,3 Avenue Mohammed VI Suissi Dar Essalam - RABAT, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics à partir de l'adresse électronique suivante : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Dix mille Dirham (10 000,00 Dh)  
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Cent cinquante-neuf mille huit cent quatre-vingt-quatorze Dirhams et soixante-douze centimes (159 894,72 Dh)  
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles n°27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
• Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le Bureau d'Ordre de La Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la lutte Contre la Désertification de Rabat sis à Km 8,3 lotissement MKHINZA HASSANIA Route Zaer 10000 Youssoufia - RABAT  
• Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;  
• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
• Soit Déposer leurs offres par voie électronique.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.  
N° 4851/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du

Développement Rural et des Eaux et Forêts  
Département des Eaux et Forêts

Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rabat-Sale-Zemmour-Zears.  
Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rabat.  
Avis d'appel d'offres ouvert n° : 54/2021 (Réservé aux petites et moyennes entreprises, Coopératives et Auto-entrepreneurs)

Le 28/06/2021 à 11h il sera procédé, dans les bureaux de La Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la lutte Contre la Désertification de Rabat sis à Km 8,3 lotissement MKHINZA HASSANIA Route Zaer 10000 Youssoufia - RABAT à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour Travaux de Reboisement au niveau des parcelles 16 et 24, Forêt de Shoul sur une superficie de 30 ha, relevant de la DPEFLCD de Rabat.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Bureau d'ordre de La Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la lutte Contre la Désertification de Rabat sis à Km 8,3 lotissement MKHINZA HASSANIA Route Zaer 10000 Youssoufia - RABAT, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics à partir de l'adresse électronique suivante : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : QUINZE MILLE DIRHAMS (15 000,00 dhs)  
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Cent Cinquante et Un Mille Deux Cent Trente- Neuf Dirhams et Quarante -Huit Centimes TTC (151239,48DH)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
• Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le Bureau d'Ordre de La Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la lutte Contre la Désertification de Rabat sis à Km 8,3 lotissement MKHINZA HASSANIA Route Zaer 10000 Youssoufia - RABAT  
• Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;  
• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

• Soit Déposer leurs offres par voie électronique.  
• Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.  
N° 4852/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTERE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE CHICHAOUA  
C.T BOUABOUT  
AMDLANE

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 05/2021

Le 25 Juin 2021 à 13H, il sera procédé dans le bureau du président de la commune bouabout amdlane à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :

• Travaux d'extension de réseau basse tension aux différents douars de la commune BOUABOUT AMADLANE

Le dossier d'appel d'offre peut être retiré au bureau des marchés .Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics: www.marchés publics. gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 10 000.00 dhs (Dix mille Dirhams).  
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 438 654,00DHS (Quatre cent trente huit mille six cent cinquante quatre dirhams) TTC

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conforme aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 du 08 Joumada Eloula 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics et de l'article 06 de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 8 Kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
• soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bu-

reau des marchés.  
• Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.  
• soit les remettre au prési-

dent de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
• soit les envoyer par voie électronique au portail des

marchés publics.  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°04 du règlement de la consultation.  
N° 4853/PA

**ROYAUME DU MAROC  
MINISTERE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE CHICHAOUA  
C.T BOUABOUT AMDLANE**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT  
N° 04/2021**

Le 25 Juin 2021 à 10 H du matin, il sera procédé dans le bureau du président de la commune bouabout amdlane à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :  
**TRAVAUX D'ÉQUIPEMENT DES Puits EN PLAQUES D'ÉNERGIE SOLAIRE AUX DOUARS : ADERFISS, AGOUTI, OUAFAROUT, OUARMAKHSEN, OUAGUNGUMTE, AIT AAMER, TAUILILOU, TLIUO, TAFRAOUT, TAOUARAIT ET ISSOUFRA.**

Le dossier d'appel d'offre peut être retiré au bureau des marchés .Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics: www.marchés publics. gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 25 000.00 dhs (Vingt cinq mille).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 1 009 800,00 DHS (un million neuf mille huit cent dirhams, 00 centimes) TTC.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conforme aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 du 08 Joumada Eloula 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics et de l'article 06 de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 8 Kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- soit les envoyer par voie électronique au portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°04 du règlement de la consultation.

Pour les concurrents installés au Maroc :

Une copie légalisée certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et

Classification :

Secteur	Qualification	Classe minimale requise
J	J 3 : travaux d'installation électrique de plaques solaires	4

• Pour les concurrents non installés au Maroc :

Produire le dossier technique tel que prévu par l'article 06 du règlement de la Consultation.

N°4854/PA

**ROYAUME DU MAROC  
AGENCE NATIONALE DES PORTS  
DIRECTION REGIONALE DES PORTS D'EL JADIDA  
PORT DE JORF LASFAR**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT  
27 /DRP J/ANP/2021**

**SEANCE PUBLIQUE**

Le 24/06/2021 11h00 Il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Régionale Atlantique Centre -Port de Jorf Lasfar au km 22 route de Oualidia Jorf Lasfar -EL Jadida - à l'ouverture des plis de l'appel d'offres relatif à l'appel d'offres sur offres de prix, pour :

**L'ENTRETIEN ET LA MAINTENANCE DU PARC INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE DES PORTS DE JORF LASFAR**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à ANP-Direction Régionale Des Ports d'El Jadida (Port de Jorf Lasfar) auprès de la Division Support-bureaux des marchés- au km 22, route de Oualidia- EL Jadida-.

Il peut également être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics www.marchespublics.gov.ma, dans les conditions prévues à l'article 19 du règlement du 09 Mai 2014 fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'ANP ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: **1 900,00** MILLE NEUF CENT DIRHAMS

L'estimation **MAXIMUM** du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est de : **128 448,00** TTC **MAXIMUM**  
**CENT VINGT HUIT MILLE QUATRE CENT QUARANTE HUIT DIRHAMS TOUTE TAXES COMPRISES**

**64 224,00** TTC **MINIMUM**

**SOIXANTE QUATRE MILLE DEUX CENT VINGT QUATRE DIRHAMS**

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'ANP.

**Les concurrents peuvent :**

\*Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de la Direction Régionale Des Ports d'El Jadida -Port de Jorf Lasfar au km 22 route de Oualidia Jorf Lasfar - EL Jadida.

\*Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité à l'adresse suivante : Agence Nationale des Ports, Direction du Port de Jorf Lasfar, BP3182 EL JADIDA PRINCIPALE/ EL JADIDA

\*Soit les envoyer, par voie électronique conformément à l'arrêté du Ministère de l'Economie et des Finances n° 20-14 en date du 04/09/2014 ;

\*Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

**LES PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR SONT CELLES PREVUES PAR L'ARTICLE 9 DU REGLEMENT DE LA CONSULTATION.**

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'ANP- Direction Régionale Des Ports d'El Jadida (Port de Jorf Lasfar) auprès de la Division Support- Bureau des Marchés -au km 22 route de Oualidia -EL Jadida - Tél. 05 23 38 91 50 – 06 20 69 51 82 – 06 20 69 53 11 – Fax : 05 23 34 54 31.

N°4855/PA

**NADOR DES COMPTES TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL ET MODIFICATION STATUTAIRES.**  
R.C NADOR N° 14045  
I/ Aux termes du PVAGE tenue à NADOR au siège social RUE 2 N° 9 BLOC A OULED BOUTAYEB, NADOR, le 08/04/2021, les associés de la Sté dite: «AY-MODE SARL» ont décidé :  
- De transférer le siège social sus - mentionné à : ZONE INDUSTRIEL EL WIFAK LOT II DEUXIEME ET TROISIEME ETAGE OULFA, CASABLANCA,  
- D'annuler la domiciliation et cesser toute activité dans cet ancien siège social.  
II/ Le dépôt légal a été effectué au G.T de 1ere instance de Nador le 10/05/2021 sous le N° 950.  
POUR EXTRAIT ET MENTION  
N° 4857/PA

« NADOR DES COMPTES SARL D'AU »  
AUGMENTATION DE CAPITAL SOCIAL  
R.C. NADOR N° 20443  
I/ Aux termes du PVAGE tenue à NADOR au siège social LOTISSEMENT EL OMRANE N° 3075 SE-LOUANE, le 10/05/2021, les associés de la Sté dite: «AGIRPRO SARL» ont décidé:  
- D'augmenter le capital social d'une somme de 1.900.000,00 DH afin de le porter de 100.000,00 Dirhams à 2.000.000,00 Dirhams, par la création de 19.000 parts nouvelles de 100 Dirhams chacune nu-

mérotées de 1001 à 20.000 souscrites en totalité par les associés et libérées en totalité par compensation avec les comptes courants créanciers des associés.  
- De compléter les articles 6&7 des statuts.  
II/ Le dépôt légal a été effectué au Greffe de Tribunal de 1ere Instance de Nador Le 25/05/2021 sous Le N° 1065.  
POUR EXTRAIT ET MENTION  
N° 4858/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Intérieur  
Wilaya de la Région de Beni Mellal Khénifra  
Province de Béni-Mellal  
Secrétariat Général  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
N° 09/B.G/2021  
MARCHE RESERVE AUX P.M.E, COOPERATIVES, UNIONS DE COOPERATIVES ET AUTO-ENTREPRENEURS.  
Le 25/06/2021 à 10 Heures, il sera procédé en séance publique, dans les bureaux du Secrétaire Général de la province de Béni-Mellal (DBM), à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres des prix relatif à : ACHAT DE FOURNITURES POUR LE MATERIEL TECHNIQUE ET INFORMATIQUE POUR LE FONCTIONNEMENT DES BUREAUX DU SECRETARIAT GENERAL ET DES POSTES DE COMMANDEMENT RELLEVANT DE LA PROVINCE DE BENI MELLAL.  
• Soit transmis par la voie électronique;  
• Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.  
• Soit déposés contre récé-

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de la Division du Budget et des Marchés/ Service des Marchés de cette province.  
Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.Marchéspublics.gov.ma.  
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 6.000,00 Dh « Six Mille Dirhams »  
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 299.990,40 dhs (Deux Cent Quatre Vingt Dix Neuf Mille Neuf Cent Quatre Vingt Dix Dirhams, 40 cts)  
Le contenu la présentation, ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27-29 et 31 du décret n°2-12-349 du 08 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics, telle qu'il a été complété et modifié.  
• Les concurrents peuvent : Conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation de la commande publique et à celles de l'article 31 du décret n° 2-12-349 précité, les plis sont, au choix des concurrents :  
• Soit transmis par la voie électronique;  
• Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.  
• Soit déposés contre récé-

pisé dans les bureaux de la province de Béni-Mellal (D.B.M/SM).  
• Soit remis au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et

avant l'ouverture des plis. Echantillons exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au Service logistique et archivés à la wilaya, avant le

24/06/2021 à 15 h. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 09 du règlement de la consultation.  
N° 4859/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Éducation Nationale  
Et de la Formation Professionnelle, l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique  
A.R.E.F. Marrakech Safi  
Direction Provinciale de Rhamna



المملكة المغربية  
وزارة التربية الوطنية والتكوين المهني والتعليم العالي والبحث العلمي  
أكاديمية مراكش سافي  
ال مديرية الإقليمية لمرحما

**AVIS DE LA CONSULTATION ARCHITECTURALE**  
06CA/RH/2021/INV  
(Séance publique)

Le 24/06/2021 à 10h30 min du matin il sera procédé, dans la salle des réunions de la direction provinciale du MENFPESRS de Rhamna relevant de l'AREF MS, à l'ouverture des plis des consultations architecturales relatives au 06CA/RH/2021/INV, comme suit :

N° de la Consultation Architecturale	Désignation des prestations	Le budget prévisionnel maximum des travaux en Dhs (HT)
06CA/RH/2021/INV	Etudes architecturales et suivi des travaux d'extension du lycée collégial TLAUH à la commune territoriale TLAUH relevant de la direction provinciale de RHAMNA.	600 000,00 Six cent mille dirhams

Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré auprès du bureau des marchés relevant du service AAF-CEP de la direction provinciale du MENFPESRS de Rhamna relevant de l'AREF MS, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état « www.marchespublics.gov.ma ».

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102 du décret N° 2-12-349 du 08 Joumada I 1343 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer les plis par courrier recommandé avec accusé de réception au du bureau des marchés relevant du service AAF-CEP de la direction provinciale du MENFPESRS de Rhamna relevant de l'AREF MS
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau précité.
- Soit les remettre au président du jury au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

**N.B : Les concurrents peuvent faire aussi un dépôt électronique au niveau du portail des marchés publics marocain**

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues dans l'article 8 par règlement de consultation architecturale.  
N°4860/PA

**ROYAUME DU MAROC**  
**AGENCE NATIONALE DES PORTS**  
**DIRECTION REGIONALE DES PORTS DE SAFI**  
**AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE OUVERT**  
**N° 02/DDR-DRPS/2021**  
**SEANCE PUBLIQUE**

**Le 05 Juillet 2021 à 11 :00**, il sera procédé, dans les bureaux de l'Agence Nationale des Ports – Direction Régionale des Ports de Safi, Direction du Port de Safi Ville, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel à la concurrence pour l'octroi des autorisations pour :

**EXERCICE DE L'ACTIVITE DE RAMASSAGE DES ORDURES (HORS PRODUITS DANGEREUX) A BORD DES NAVIRES AUX PORTS DE SAFI**

Le dossier d'appel à la concurrence est disponible **gratuitement**, au bureau d'ordre de l'ANP à la Direction du Port de Safi Ville.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 10 000,00 DH (DIX Mille dirhams).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions de l'article 7 du Règlement de la consultation.

Les concurrents peuvent :

- ✓ soit déposer contre récépissé leurs plis dans les bureaux de l'ANP à l'adresse indiquée ci-dessus ;
- ✓ soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception aux bureaux de l'ANP précités.

**AGENCE NATIONALE DES PORTS**  
**DIRECTION REGIONALE DES PORTS DE SAFI**  
**DIRECTION DU PORT DE SAFI VILLE,**  
**BP 39 SAFI**

- ✓ soit les remettre au président de la commission d'ouverture des plis au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à :  
**Agence Nationale des Ports**  
**Direction Régionale des Ports de Safi/ Port de Safi ville**  
**Division Régulation des Activités et Opérateurs**

Tél : +212 5 24 46 42 29 / +212 5 24 46 29 03  
Fax : +212 5 24 46 28 64  
N°4856/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Éducation Nationale  
Et de la Formation Professionnelle, l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique  
A.R.E.F. Marrakech Safi  
Direction Provinciale de Rhamna



المملكة المغربية  
وزارة التربية الوطنية والتكوين المهني والتعليم العالي والبحث العلمي  
أكاديمية مراكش سافي  
ال مديرية الإقليمية لمرحما

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**  
**SUR OFFRES DE PRIX N° AOO 09/RH/2021/INV en 04 lots**  
(Séance publique)

Le 24/06/2021, à 10 heures 00 min, il sera procédé dans les bureaux de la direction Provinciale du MENFPESRS de Rhamna relevant de l'AREF MS, « Salle des réunions » à Benguerir, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix N° AOO 09/RH/2021/INV en 04 lots

Lot N°	Désignation des prestations	Montant de l'Estimation TTC
01	Etudes techniques et suivi des travaux de réhabilitation et mise à niveau des écoles primaires et lycées collégiaux relevant de la direction provinciale de RHAMNA.	186 000,00 (Cent quatre-vingt-six mille dirhams)
02	Etudes techniques et suivi des travaux d'aménagement et d'agencement des écoles primaires et lycées collégiaux relevant de la direction provinciale de RHAMNA.	180 000,00 (cent quatre-vingt mille dirhams)
03	Etudes techniques et suivi des travaux d'aménagement et d'agencement des lycées qualifiants ESAALAM , LABRIKIYIN et BOUCHANE relevant de la direction provinciale de RHAMNA.	210 000,00 (Deux cent dix mille dirhams)
04	Etudes techniques et suivi des travaux d'aménagement et de mise en place d'un espace d'orientation au sein des lycées qualifiants et collégiaux relevant de la direction provinciale de RHAMNA.	16 500,00 (Seize mille cinq cent dirhams)

Le dossier d'appel d'offre peut être retiré du bureau des marchés de la Direction Provinciale du MENFPESRS de Rhamna, Ben Guérir. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret 02-12-349 du 8 joumada Ier 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés, Siège de la direction, Ben Guérir;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis;

**N.B : Les concurrents peuvent faire aussi un dépôt électronique au niveau du portail des marchés publics marocain**

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues dans l'article 9,10,11 et 12 du Règlement de consultation.

**Pour les concurrents installés au Maroc :**

- Copiés légalisés du certificat d'agrément dans les domaines d'activités suivants :

**D13-D14-D15**

**Pour les concurrents non installés au Maroc :**

Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'alinéa 1 et 2 du paragraphe B de l'article 25 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.  
N°4861/PA

**FIDUCIAIRE BOUGAFER CONSEILS**  
**CABINET FIDUCIAIRE**  
 TEL : 06 71 66 19 18 /  
 06 61 86 89 08

Aux termes d'un acte S.S.P en date de 25/05/2021 à Marrakech il a été établi les statuts d'une société SARL AU dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Dénomination : « BUTTERFLY PRESTIGE » SARL AU
- Siège social: RRES KOUTOUBIA CENTRE 1B BD ZERKTOUNI ET MOHAMED EL BAQAL APPT 09 2eM2 ETAGE GUELIZ MARRAKECH
- Objet social : import-export-commercialisation d'habillement et accessoires-courrier et services touristique-courrier immobilier-travaux divers de construction-services divers d'agriculture- négoce
- Durée : 99 ans.
- Capital Social : 100.000,00dhs il est divisé en 1000 parts sociales de 100.00dh chacune, souscrits

en totalité, intégralement libérées et attribuées aux associés, unique a savoir :

- Mme EL MOURABITI KHADIJA 1000 PARTS
- Soit au total 1000 PARTS
- La Gérance : la société est gérée par le gérant de EL MOURABITI KHADIJA CIN N°P234281 pour une durée illimitée.
- Année sociale : du 1 janvier au 31 décembre de chaque année.
- Dépôt légal : a été effectué au tribunal de Marrakech sous le n° M05\_21\_2343017124470/2021/D.A.C.E et immatriculé au registre de commerce sous le N°115355/2021 28/05/2021

**RENOVE PROMOTION**  
 SOCIÉTÉ à responsabilité limitée  
 Siège social : 49, Avenue 2 Mars, Étage 3, Bureau 13 Casablanca

Aux termes des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire en date à Casablanca du 06/05/2021, les

associés ont décidé ce qui suit :

- 1-L'approbation de l'apport en nature, évalué par un expert aux apports à 18.990.000,00 dirhams, effectué par Messieurs Mohamed SAID, Mustapha SAID et Bouchaib Said et consistant en :
  - \*La totalité de la propriété dite 'BLEED SAID 2' d'une superficie de 01 HA 16 ARES 40 CA, objet du titre foncier n°4770/63;
  - \*La totalité de la propriété dite 'BLEED SAID 3' d'une superficie de 84 ARES 78 CA, objet du titre foncier n°167567/63
- Les deux propriétés sont situées à Nouaceur, Municipalité de Bouskoura.
- 2-L'augmentation du capital social de 10.000.00 dirhams à 19.000.000.00 dirhams par l'apport en nature sus désigné.
- 3-La modification des articles 6 et 7 des statuts
- 4-L'approbation des nouveaux statuts après leur rédaction

Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de la ville de Casablanca en date du 24/05/2021 sous le numéro 779372.

**N° 4867/PA**

**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTÈRE DE L'INTERIEUR**  
**PREFECTURE**  
**SKHIRATE-TEMARA**  
**CONSEIL PREFECTORAL**  
 Appel d'offres ouvert sur offres de prix

N° 02 / 2021  
 Le 25 Juin 2021 à 10H30, il sera procédé dans la salle de réunion du conseil préfectoral de la Préfecture de Skhirate-Témara à l'ouverture des plis relative à L'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :

**PRESTATION DE CHAUFFEURS POUR LE TRANSPORT DES ELEVES VERS**

**LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES ET LES COLONIES DE VACANCES.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du service des affaires administratives et patrimoniales financières et juridiques, relevant du Conseil Préfectoral de Skhirate -Témara. Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 4 000,00 Dhs (quatre mille dirhams)

L'estimation est fixée à la somme de : Quatre cent mille Dirhams (400 000,00 Dhs).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doit être conforme aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du

décret n° 2-12-349 du 20 Mars 2013 des marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
 - Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;

-Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la préfecture de Skhirate-Témara

- soit les envoyer par envoi électronique via le portail des marchés de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

**N° 4868/PA**

**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTÈRE DE L'INTERIEUR**  
**PROVINCE D'EL KELAA DES SRAGHNA**  
**SECRETARIAT GENERAL**  
**DBM**

**Avis Rectificatif**

Il est porté à la connaissance du public que l'avis d'appel d'offres ouvert N° : **02/2021/FDR** publié au quotidien Libération sous n° 9328 du 28/05/2021 est modifié comme suit :

-lire :

-Les concurrents doivent produire une copie certifiée conforme du certificat de qualification et de classification suivant le secteur, l'activité et la classe minimale et les qualifications ci-après :

**Secteur : O Classe : 2 Qualification : O1**

**N°4865/PA**

Royaume du Maroc  
 Ministère de l'Éducation Nationale  
 Et de la Formation Professionnelle l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique  
 A R E F Marrakech Safi  
 Direction Provinciale de Rhamna



المملكة المغربية  
 وزارة التربية الوطنية والتكوين المهني والتعليم العالي والبحث العلمي  
 أكاديمية مراكش Safi  
 المديرية الإقليمية لمرحمة رهامنا

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**  
**SUR OFFRES DES PRIX N° AOO 12/RH/2021/INV**  
 (Séance publique)

Le 24/06/2021, à 10 heures 20 min, il sera procédé dans les bureaux de la direction de MENFPESRS de Rhamna relevant de l'AREF MS, « Salle des réunions » à Benguerir, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix N° AOO 12/RH/2021/INV :

Désignation des prestations	Montant de l'Estimation TTC
Essais géotechniques, contrôle de la qualité des matériaux et suivi des travaux d'extension du lycée collégial TLAUH à la commune territoriale TLAUH relevant de la direction provinciale de RHAMNA.	7 200,00 (Sept mille deux cent dirhams)

Le dossier d'appel d'offre peut être retiré du bureau des marchés de la Direction Provinciale du MENFPESRS à Rhamna, école azzouzia Alaazzouzia, Ben Guérir. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret 02-12-349 du 8 Joumada Ier 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
 -Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés, Siège de la direction, Benguerir ; -Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité; -Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis;  
**N.B : Les concurrents peuvent faire aussi un dépôt électronique au niveau du portail des marchés publics marocain**

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues dans l'article 9 et 10 du Règlement de consultation.

**Pour les concurrents installés au Maroc :**

Les certificats de qualification et de classification pour les domaines d'activités suivantes :

Activités	Qualifications	Catégorie
n°1 : Etude géotechnique	EG.1	4
n°2 : Contrôle Qualité	CQ.1	4

**Pour les concurrents non installés au Maroc :**  
 Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation

**N°4864/PA**

Royaume du Maroc  
 Ministère de l'Éducation Nationale  
 Et de la Formation Professionnelle l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique  
 A R E F Marrakech Safi  
 Direction Provinciale de Rhamna



المملكة المغربية  
 وزارة التربية الوطنية والتكوين المهني والتعليم العالي والبحث العلمي  
 أكاديمية مراكش Safi  
 المديرية الإقليمية لمرحمة رهامنا

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**  
**SUR OFFRES DES PRIX N° AOO 10/RH/2021/INV**  
 (Séance publique)

Le 24/06/2021, à 10 heures 10 min, il sera procédé dans les bureaux de la direction de MENFPESRS de Rhamna relevant de l'AREF MS, « Salle des réunions » à Benguerir, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix N° AOO 10/RH/2021/INV relatif a :

Désignation des prestations	Montant de l'Estimation TTC
Etudes techniques et suivi des travaux d'extension du lycée collégial TLAUH à la commune territoriale TLAUH relevant de la direction provinciale de RHAMNA.	18 000,00 (Dix-huit mille dirhams)

Le dossier d'appel d'offre peut être retiré du bureau des marchés de la Direction Provinciale du MENFPESRS à Rhamna, école azzouzia Alaazzouzia, Ben Guérir. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret 02-12-349 du 8 Joumada Ier 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
 -Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés, Siège de la direction, Benguerir ;  
 -Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;  
 -Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis;

**N.B : Les concurrents peuvent faire aussi un dépôt électronique au niveau du portail des marchés publics marocain**

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues dans l'article 9 et 10 du Règlement de consultation.

**Pour les concurrents installés au Maroc :**

- Copiés légalisés du certificat d'agrément dans les domaines d'activités suivants : **D14 - D15 - D16**

**Pour les concurrents non installés au Maroc :**

Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'alinéa 1 et 2 du paragraphe B de l'article 25 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

**N°4862/PA**

Royaume du Maroc  
 Ministère de l'Éducation Nationale  
 Et de la Formation Professionnelle l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique  
 A R E F Marrakech Safi  
 Direction Provinciale de Rhamna



المملكة المغربية  
 وزارة التربية الوطنية والتكوين المهني والتعليم العالي والبحث العلمي  
 أكاديمية مراكش Safi  
 المديرية الإقليمية لمرحمة رهامنا

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**  
**SUR OFFRES DES PRIX N° AOO 11/RH/2021/INV**  
 (Séance publique)

Le 24/06/2021, à 10 heures 15 min, il sera procédé dans les bureaux de la direction provinciale de MENFPESRS de Rhamna relevant de l'AREF MS, « Salle des réunions » à Benguerir, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix N° AOO 11/RH/2021/INV

Désignation des prestations	Montant de l'Estimation TTC
Le contrôle technique des études et le contrôle de la qualité des travaux d'extension du lycée collégial TLAUH à la commune territoriale TLAUH relevant de la direction provinciale de RHAMNA.	18 000,00 (Dix-huit mille dirhams)

Le dossier d'appel d'offre peut être retiré du bureau des marchés de la Direction Provinciale du MENFPESRS à Rhamna, école azzouzia Alaazzouzia, Ben Guérir. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret 02-12-349 du 8 Joumada Ier 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
 -Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés, Siège de la direction, Benguerir ;  
 -Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;  
 -Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis;

**N.B : Les concurrents peuvent faire aussi un dépôt électronique au niveau du portail des marchés publics marocain**

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues dans l'article 9 et 10 du Règlement de consultation. Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'alinéa 1 et 2 du paragraphe B de l'article 25 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

**N°4863/PA**

# Sport

De l'idée de Platini à la pandémie

## Un Euro pas comme les autres



L'Euro-2020 itinérant, disséminé dans 11 villes du continent, s'est avéré une usine à gaz en matière d'organisation, un problème aggravé par la pandémie de Covid-19 et le report d'un an de la compétition.

Retour sur la genèse de ce tournoi au format inédit, qui ne sera a priori pas reconduit à l'avenir.

Juillet 2012. L'Espagne vient tout juste de conquérir son troisième titre majeur consécutif en écrasant l'Italie (4-0) en finale de l'Euro, après le Mondial-2010 et l'Euro-2008. Michel Platini, président de l'UEFA, lance une idée folle : répartir l'édition 2020, celle des 60 ans de la compétition, entre "12-13 villes dans toute l'Europe".

L'objectif affiché est de rapprocher la compétition d'un maximum de spectateurs, et d'y associer toute l'Europe.

porters, et d'y associer toute l'Europe.

Mais la Fifa, par la voix de son N2 de l'époque Jérôme Valcke, étrille un concept qui "détruit l'esprit de la compétition". Du côté de certains supporters, notamment ceux qui souhaitent suivre leur équipe sur toute la compétition, les doutes subsistent. Le projet est néanmoins validé fin 2012 par le comité exécutif de l'instance européenne, écartant trois candidatures "classiques" (Turquie, Azerbaïdjan-Géorgie, Irlande-Ecosse-Pays de Galles).

En 2014, les 13 villes hôtes sont désignées. Londres obtient l'organisation de la finale dans sa mythique enceinte de Wembley.

Mais les critiques continuent de poindre, sur les distances faramineuses entre Saint-Petersbourg (Russie), Bakou (Azerbaïdjan) ou Glasgow (Ecosse). Et

les défenseurs des droits humains s'inquiètent que l'Azerbaïdjan, au bilan peu flatteur en la matière, soit récompensé en accueillant des matches.

L'avantage de la formule itinérante, pointe l'UEFA, est le peu de travaux à faire pour mettre les stades aux normes.

Pourtant, à Bruxelles, où le stade du Heysel devait être démolé et remplacé pour l'occasion par un ultramoderne "Eurostadium", le chantier ne cesse de prendre du retard. Tant et si bien que fin 2017, l'UEFA retire purement et simplement à la capitale belge ses quatre matches.

Les difficultés d'organisation, tout comme les critiques montantes sur l'impact environnemental de tant de trajets en avion, convainquent l'UEFA de ne pas réitérer l'expérience.

D'autant que Platini, qui avait porté

l'Euro itinérant, est depuis tombé en disgrâce, emporté en 2015 dans sa chute par l'ex-patron de la Fifa Sepp Blatter.

En septembre 2018, c'est l'Allemagne qui est désignée pays-hôte de l'édition 2024.

La pandémie de Covid-19 va encore compliquer les choses. Les confinements pour endiguer la progression du coronavirus mettent à l'arrêt total le monde du sport.

Le 17 mars 2020, trois mois avant la date prévue du coup d'envoi, l'UEFA décide de reporter d'un an l'Euro... qui continuera officiellement de s'appeler "Euro-2020".

Mais le virus continue de déferler sur l'Europe, et à l'issue d'une saison 2020-2021 à huis clos presque partout, le rêve de voir des stades pleins s'éloigne.

Chaque Etat prenant ses propres

dispositions sanitaires, l'imbrroglio est démultiplié. L'UEFA souhaite absolument que chaque stade accueille du public, malgré les réticences de plusieurs villes hôtes.

Une rumeur enfle : et si la compétition avait finalement lieu uniquement à Londres, où les stades sont nombreux et la campagne de vaccination bien avancée ?

Mais la formule itinérante tient bon.

Au prix de nouveaux sacrifices : Dublin et Bilbao se voient privées de leurs matches, l'UEFA jugeant trop drastiques leurs mesures sanitaires. L'instance européenne déplace en catastrophe vers Séville les rencontres prévues à Bilbao.

Avec 11 villes-hôtes, au lieu des 13 prévues, l'Euro à travers toute l'Europe aura bien lieu. Mais après combien de péripéties...

## Avalanche de critiques contre la tenue de la Copa América au Brésil



"Championnat de la mort" avec pour mascotte "Covidinho": les critiques ont fusé au Brésil après l'annonce lundi du choix de ce pays pour organiser au pied levé la Copa América de football alors que la Covid-19 y a fait plus de 460.000 morts.

"Un événement de cette ampleur va causer d'innombrables déplacements, même si les matches sont à huis clos. Et cela va contribuer à la recrudescence de la pandémie",

avec la menace d'une troisième vague dans les prochaines semaines, déplore pour l'AFP José David Urbáez du Centre d'infectiologie de Brasília.

"Ce tournoi aurait dû être annulé, un point c'est tout", ajoute-t-il.

La Confédération sud-américaine de football (Conmebol) a annoncé lundi matin que la compétition qui doit mettre aux prises des stars mondiales comme Neymar, Messi ou Cavani aurait lieu au Brésil aux dates prévues initialement (13 juin au 10 juillet), après les

désistements successifs de la Colombie et de l'Argentine.

"Dans d'autres pays, comme le Chili, la vaccination est bien plus avancée et la pandémie est beaucoup mieux contrôlée. Il est difficile de comprendre d'où est venue cette décision", estime pour sa part l'épidémiologiste Pedro Hallal, de l'Université fédérale de Pelotas.

Le Brésil affiche le deuxième bilan le plus meurtrier au monde après les Etats-Unis, et seulement 11% de la population a reçu deux doses de vaccin.

Au moment d'annoncer ce choix surprenant de pays hôte, la Conmebol a tenu à remercier le président d'extrême droite Jair Bolsonaro pour avoir "ouvert les portes de son pays à l'événement sportif le plus sûr du monde".

De quoi susciter des réactions acerbées de ses opposants politiques, qui lui reprochaient déjà d'avoir constamment minimisé l'ampleur de la crise sanitaire, avec son discours anticonfinement à contre-courant des orientations scientifiques et le refus d'offres de vaccins.

Le sénateur Renan Calheiros, rapporteur d'une commission d'en-

quête parlementaire du Sénat qui se penche sur la gestion chaotique de la pandémie, a qualifié la Copa América au Brésil de "championnat de la mort".

"Les offres de vaccins ont moisi dans des tiroirs, mais ils n'ont pas tardé à accepter d'organiser la Copa América", a-t-il lancé sur Twitter.

Le vice-président de cette commission, Randolfe Rodrigues, a réclamé l'audition devant les sénateurs de Rogério Caboclo, président de la Confédération brésilienne de football, pour qu'il explique "quelles mesures sont prévues pour garantir la sécurité des Brésiliens".

Le député de gauche Julio Delgado a pour sa part annoncé son intention de saisir la Cour suprême pour faire annuler le tournoi, dont les villes hôtes n'ont pas encore été définies.

Les gouverneurs de deux Etats du Nord-est, le Pernambouc et le Rio Grande do Norte, qui possèdent des stades modernes ayant accueilli le Mondial-2014, ont déjà annoncé qu'ils refuseraient d'accueillir des matches par "manque de sécurité sanitaire".

Au Brésil, les matches ont lieu à

huis clos depuis le début de la pandémie, même si la finale de la Copa Libertadores, fin janvier, s'est jouée en présence de quelques centaines de supporters invités par les clubs et les fédérations.

Selon la presse brésilienne, la Conmebol souhaiterait faire de même pour une éventuelle finale de Copa América au mythique stade Maracana de Rio.

Sur les réseaux sociaux, les internautes s'en sont donné à coeur joie, avec des montages montrant une mascotte de la Copa América appelée "Covidinho" ou "Cloroquito", une allusion à l'hydroxychloroquine, médicament dont Jair Bolsonaro ne cesse de vanter les mérites malgré les études scientifiques prouvant son inefficacité contre le virus.

Dans les rues de Sao Paulo, les Brésiliens se montraient également très critiques. "Il ne faudrait pas organiser un événement aussi important en ce moment. C'est bon pour l'économie, mais ça va faire augmenter le nombre de contaminations. Je suis contre, même si j'adore le foot", a dit à l'AFP Guilherme Beserra da Silva, qui travaille dans l'import-export.



Ph. frmf.ma

## Intense programme de préparation pour le Onze national avant le test contre le Ghana

Le onze national continue de peaufiner son programme de préparation au Complexe national de football Mohammed VI à Maâmorra. Pour ce stage de concentration coïncidant avec les dates FIFA du mois de juin, le sélectionneur national, Vahid Halilhodzic, avait prévu sept séances d'entraînement d'ici le jour de la tenue du premier match test contre le Ghana, le 8 courant à partir de 20 heures au Complexe Moulay Abdellah de Rabat.

Le coup d'envoi des séances sera donné à 17 heures en présence de l'ensemble des joueurs retenus, exception faite pour Hakim Ziyech qui

a reçu l'autorisation de décaler son arrivée, et ce après avoir remporté samedi dernier la Ligue des champions avec son club de Chelsea au détriment de Manchester City.

Outre le match amical contre la sélection du Ghana, l'une des grosses pointures du football africain, l'équipe nationale aura à défier également le Burkina Faso, le 12 juin toujours au Complexe Moulay Abdellah.

Deux matches amicaux qui revêtent une grande importance du fait qu'ils ont suppléé une échéance officielle, à savoir les éliminatoires du Mondial qatari reportées jusqu'au mois de septembre prochain. Pour ces rencontres, Vahid Halilhodzic a

convoqué 26 éléments, rappelant à ce propos lors d'une conférence de presse que « ce stage est très important pour poursuivre le travail sur tous les points et détails ». Et d'ajouter que « nous avons programmé deux rencontres contre le Ghana et le Burkina Faso, au regard de leur force physique et leur bon classement FIFA », précisant par là même qu'« affronter les équipes africaines nécessite un travail sur le plan mental et une action collective. Se mesurer à des équipes africaines en déplacement constitue toujours une source d'inquiétude car ces rencontres se déroulent dans des conditions différentes nécessitant une concentration

et une présence physique au vu de la force physique et de la compétitivité des équipes adverses ».

Qualifiée haut la main aux phases finales de la CAN camerounaise, après avoir hérité d'un groupe largement à sa portée, l'équipe nationale aura fort à faire cette fois-ci lors de sa campagne des éliminatoires pour la Coupe du monde. Elle évoluera au groupe I aux côtés des sélections de Guinée, Guinée-Bissau et du Soudan, sachant que seul le premier de la poule balisera son chemin pour le match barrage dont le vainqueur décrochera l'un des cinq tickets du Mondial attribués au continent africain.

Mohamed Bouarab

## Sacrée championne, l'équipe nationale de futsal de retour au Maroc

Hicham Dguig : *Nous sommes en train de construire l'histoire de cette discipline pour les générations futures*



La sélection nationale a remporté tous les prix individuels de cette compétition. Le joueur du club italien Cybertel Aniemi, Anass El Ayane, a été élu meilleur joueur, alors que Mohamed Achraf Saoud, qui évolue au Chabab de Mohammédia, a remporté le titre du meilleur buteur de cette édition avec 7 buts.

Youssef Jawad a été élu meilleur joueur lors de la finale tandis que le gardien Reda El Khayari, qui évolue au Dynamo Kénitra, a été sacré meilleur gardien de but.

Les coéquipiers d'Al Ayane ont terminé la compétition sur un carton plein, en s'imposant lors de tous leurs matches (5 au total) avec 26 buts marqués et deux encaissés.

Le Maroc a terminé le premier tour en tête de son groupe après avoir battu les Emirats Arabes Unis (5-1), les Comores (3-1) et l'Arabie Saoudite (8-1), avant de remporter la demi-finale face à l'équipe du Bahreïn par 6 buts à zéro.

Les analystes sportifs sont unanimes sur le fait que ce couronnement, mérité, de l'équipe nationale était attendu et constitue le fruit d'un ensemble de facteurs, à savoir le haut niveau technique et la grande discipline tactique des joueurs, ainsi que la stabilité qui a distingué la direction technique de l'équipe nationale, sous

la direction de l'entraîneur national, Hicham Dguig, depuis des années.

Les Lions de l'Atlas, qui ont gagné deux places au dernier classement mondial publié par la FIFA et occupent désormais la 21<sup>e</sup> place avec un total de 1.282 points, se sont préparés à cette Coupe arabe en effectuant de nombreux stages de préparation. Ils ont, par ailleurs, disputé plusieurs matches face à des équipes appartenant aux grandes écoles internationales, de même qu'ils ont remporté en mars 2020 le Tournoi international de futsal (Croatie-2020) en battant les Etats-Unis en finale (6-1).

Grâce à ces réalisations et données techniques et humaines distinguées, la sélection nationale sera parmi les formations à suivre lors des phases finales de la Coupe du monde de futsal, prévue en Lituanie entre le 12 septembre et le 3 octobre 2021.

La sélection marocaine de futsal a été logée dans le chapeau 4 du tirage au sort de la Coupe du monde devant avoir lieu hier au siège de l'instance dirigeante du football mondial.

Le Maroc est accompagné dans le chapeau 4 par le Vietnam, les Etats-Unis, l'Ouzbékistan, l'Angola et le Venezuela, peut-on lire sur le site web de la FIFA.

Par ailleurs, le président de la Fédération Royale marocaine de football (FRMF), Fouzi Lakjaa, a salué la performance de l'équipe nationale de futsal.

M. Lakjaa a félicité les joueurs de la sélection nationale pour leur performance lors de cette compétition, soulignant qu'ils ont fait preuve d'un bon niveau que ce soit lors des matches ou à l'entraînement, et constituent ainsi un exemple à suivre, indique lundi la FRMF dans un communiqué.

Le président de la FRMF a tenu également à rappeler que les joueurs de l'équipe nationale ont honoré le football marocain lors de cet événement sportif, estimant que le championnat arabe est une première étape, sachant que l'objectif principal est d'honorer le Maroc lors des prochaines phases finales de la Coupe du monde, qui se dérouleront en Lituanie, note le communiqué.

De son côté, l'entraîneur des Lions de l'Atlas, Hicham Dguig, a salué le soutien constant apporté par la fédération à ce sport et les efforts entrepris pour le développement du futsal au Maroc.

"Nous sommes en train de construire l'histoire du futsal au Maroc pour les générations futures, et cette histoire témoigne du soutien apporté par M. Lakjaa", a-t-il ajouté.

## Divers

### Tennis de table

Le FUS de Rabat (hommes) et le Wydad de Casablanca (dames) ont remporté, dimanche, le championnat national de tennis de table dans la catégorie des moins de 18 ans, dont les phases finales se sont déroulées à la salle couverte Chellalat à Mohammédia.

Le FUS a été sacré champion du Maroc en s'imposant en finale face au WAC par trois manches à une.

Le club de la capitale s'était qualifié pour la finale après avoir battu l'Association Nassim Bidaoui en demi-finale (3-0), tandis que le Wydad a éliminé l'Ittihad Touarga avec le même score (3-0).

Chez les dames, le WAC a remporté le titre en prenant le dessus sur l'équipe de Zenata Chellalat de Mohammédia par trois manches à zéro.

Les deux finalistes se sont qualifiés pour la finale en s'imposant, tous deux en trois manches nettes, face au Raja de Casablanca et à l'Association Al Massira de Témara.

À l'image de la finale des moins de 18 ans, le FUS a battu également le Wydad de Casablanca dans la catégorie des moins de 15 ans par deux manches à une.

Les Rbatis se sont qualifiés en demi-finale en éliminant le Raja de Casablanca (3-0), alors que les Wydadis l'ont fait aux dépens de l'équipe (B) du FUS.

Dans la compétition féminine, la finale, qui devait opposer le FUS, vainqueur du Raja (3-0) en demi-finale, au Wydad, qui s'est imposé à son tour face au Zenata Chellalat, a été reportée à une date ultérieure pour des raisons logistiques.

### Election

Abdelaziz Alaoui Moudni a été élu, à l'unanimité, président de la Ligue régionale de football de Marrakech-Safi, lors de l'Assemblée générale constitutive de ladite ligue, tenue samedi à Marrakech.

Tenue en présence de 93 des 110 représentants des clubs affiliés à la Ligue, cette rencontre intervient dans le cadre de la restructuration des ligues régionales conformément aux dispositions de la loi n° 30-09 relative à l'éducation physique et aux sports qui stipule que les associations sportives et les sociétés sportives qui participent aux compétitions sportives à caractère amateur, doivent s'affilier à une ligue régionale instituée dans chacune des régions.

Dans une déclaration à la MAP à cette occasion, Abdelaziz Alaoui Moudni, ancien président de la Ligue de football du Sud, a promis d'atteindre les objectifs fixés par les clubs affiliés à la Ligue de Marrakech-Safi dans sa nouvelle structure, en capitalisant sur les compétences et les ressources humaines qualifiées dont regorge la région.

A cet égard, il a appelé toutes les composantes de la Ligue régionale de football Marrakech-Safi à fédérer leurs efforts pour assurer la concrétisation des différents projets de cette instance sportive, notamment le chantier de restructuration du football au niveau de cette partie du territoire national.

Ma solitude de puceau était peuplée en permanence de fols ébats amoureux alimentés par la littérature et les films. La pornographie me fascinait et me dégoutait à la fois. J'en lisais, j'en visionnais en déplorant la pauvreté des dialogues réduits à quelques râles et interjections – moi qui lisais les sonnets de Shakespeare. Mais je passais outre à l'absence de poésie, à la vulgarité des personnages masculins réduits à l'état de pistons sans âme, au manque de tendresse des partenaires pour qui toute marque d'affection semblait superflue. Pas de regard tendre, pas de petits bisous dans le cou. Rudement secouées, les filles avaient pourtant l'air de s'ennuyer. Les robots baraqués qui les pilonnaient me donnaient des complexes alors même qu'ils m'apparaissaient ridicules. Mais je saurais donner, moi, à la bien-aimée encore trop lointaine une image plus seyante de l'homme, sa peau fût-elle marquée de quelques rougeurs.

Pour me préparer à cet événement majeur, il me fallait acheter une eau de toilette ensorcelante, et des préservatifs. Même ce terme – jamais prononcé dans ma famille – était pour moi un néologisme angoissant. Je pédalais vers la banlieue la plus éloignée de l'université où je ne risquais pas de rencontrer une connaissance. L'idéal serait que le pharmacien soit un homme jeune. Là je serais



moins troublé. Las, je voyais par la vitrine que les pharmaciens étaient tous des pharmaciennes. Il fallait que je me décide, il se faisait tard. J'entraî, me dirigeai vers une jeune femme derrière le comptoir. Son air rieur me déstabilisa encore plus.

– Préservatifs, réussis-je à garouiller. Elle se dirigea vers le fond du magasin, d'autres clients (des clientes !) entraînaient, j'aurais voulu devenir transparent. La voix

de la jeune femme claironna :

– Une petite ou une grande boîte, Monsieur ? – Une grande (pensez ! des années de frustration à rattraper).

– Quel goût, Monsieur ?

– Comment quel goût ? m'affolai-je.

– Nous en vendons beaucoup à la fraise.

– A la fraise ? dis-je ébahi. Mais c'est chimique alors ?

– Oui Monsieur, ce ne sont

pas de vraies fraises. Et tout le monde dans le magasin de rire de bon cœur.

– C'est que je suis sujet aux allergies. – Oh ! alors... nature. Elle revint vers moi, souriante. Vers moi qui, les joues en feu, souhaitais disparaître sous terre. – Voilà Monsieur. Goût de caoutchouc. Je paie, les clientes qui attendent derrière moi sourient, il y a donc des gens pour qui la sexualité n'est pas une tragédie ? La pharmacienne s'était bien foutue de moi mais qu'importe, j'étais équipé.

Les cours ont commencé et j'ai cru devenir fou. Ma classe se composait de 35 filles, oui 35, et 5 garçons regroupés au fond de la classe pour se protéger de cette invasion de chevelures brunes ou blondes, de frais minois studieux qui allaient me hanter jour et nuit. Vierge et obsédé dans une classe de 35 filles ! O mère, ô Flandres, ô eczéma, ô timidité, comme je vous en veux ! Désespéré, je suivis un programme pour devenir séduisant. Acquérir des muscles d'acier. 60 pompes par jour et beaucoup de vélo. Les filles aiment les sportifs, prétendaient certains copains. Mais d'autres affirmaient le contraire. Boire beaucoup et raconter des exploits qui me valorisent – les filles aiment les héros. Apprendre par cœur des tirades de Shakespeare avec l'accent d'Oxbridge – les filles aiment les poètes cosmopolites.

Je ne m'étais pas avisé de dan-

ger qu'il y a à être trop admirable. Les filles n'oseraient pas s'approcher d'un garçon d'une telle stature : un timide trop intimidant. Et si j'étais tout bonnement naturel ? Naturel ! Alors que je frémisais de partout, rougissais et bafouillais quand ma voisine en classe demandait simplement à emprunter ma gomme. Françoise me plaisait beaucoup. Cheveux bouclés blond vénitien. Des taches de rousseur sur des joues rondes et un petit nez mutin. Des lèvres pleines. Toi maman, qui les avais si minces, trouvais ça vulgaire mais pour moi la bouche de Françoise était sublime. La mode de l'époque voulait des jupes très courtes sur lesquelles elle tirait sans cesse, focalisant mon attention sur ses cuisses. Elle m'autorisait si gracieusement à lui acheter des «chocorèves» au distributeur et à corriger ses thèmes et versions à la cafétéria.

Françoise m'a beaucoup appris. J'ai gagné de l'assurance. Je pouvais désormais lui parler presque normalement, lui prêter un stylo sans rougir jusqu'aux oreilles. Le jour où elle m'a invité à une fête le samedi soir dans son quartier, j'ai su que j'étais agrégé. Olivier, chevalier servant, serait bientôt l'amant de cette très jolie fille certes un peu coquette mais on peut l'être avec de tels yeux verts, un tel sourire, de tels cheveux, de telles cuisses !

(A suivre)

## Recettes

### Bavarois au citron

#### Ingrédients :

Pour la génoise  
2 œufs  
60 g de sucre en poudre  
60 g de farine  
Pour la mousse  
10 g de feuilles de gélatine  
4 jaunes d'œufs  
150 g de sucre en poudre  
40 cl de lait  
10 cl de jus de citron  
2 blancs d'œufs  
1 pincée de sel  
Pour le glaçage  
1 citron  
1 c. à soupe de sucre en poudre  
1 feuille de gélatine (2g)  
Colorant alimentaire jaune (facultatif)

#### Étapes :

Pour cette recette, utilisez un moule à charnières.

#### La génoise

Préchauffez votre four à 180°C.

Commencez par préparer la génoise. Cassez vos œufs dans un saladier et versez le sucre. Fouettez jusqu'à ce que le tout double de volume.

Tamisez la farine par-dessus le mélange pré-

écedent et mélangez délicatement à l'aide d'une maryse jusqu'à obtenir une pâte homogène.

Versez dans un moule de 20 à 22 cm de diamètre et 10 cm de hauteur puis enfournez pendant 10 minutes de cuisson.

#### Mousse :

Trempez dans un bol d'eau froide vos feuilles de gélatine.

Faites chauffer le lait à feu moyen.

Battez les jaunes d'œufs avec 100 g de sucre puis versez le mélange dans le lait chaud tout en continuant de fouetter. Pour savoir si votre préparation est prête, utilisez une cuillère. Si la crème nappe bien celle-ci, alors vous avez réussi votre crème anglaise. En revanche, si elle n'est pas suffisamment recouvrante, alors continuez de mélanger.

Égouttez et incorporez la gélatine ainsi que le jus de citron puis remuez avant de laisser refroidir hors du feu.

9. Montez les blancs en neige puis lorsqu'ils sont presque fermes, versez en pluie 40 g de sucre et mélangez jusqu'à ce que la meringue soit faite. Pour le savoir, assurez-vous que celle-ci forme un «bee» sur votre fouet.

10. A l'aide de votre maryse, intégrez la meringue au mélange qui aura refroidi. Versez la préparation ainsi obtenue par-dessus votre génoise et laissez refroidir 2 à 3 heures minimum au frais.

#### Décor :

Trempez votre feuille de gélatine dans un bol d'eau froide jusqu'à ce qu'elle ramollisse puis égouttez-la.

Faites chauffer le jus de citron avec le sucre puis retirez la casserole du feu et diluez la feuille de gélatine. Vous pouvez ajouter un peu de colorant alimentaire jaune pour avoir une belle couleur.

Laissez tiédir avant de verser le tout sur votre bavarois au citron bien refroidi, puis remettez au frais quelques heures. Démoulez délicatement et servez.



## “Attrape-le!” : Bénévoles et chiens traquent les rats new-yorkais



Il est presque minuit, ce vendredi soir, lorsque huit personnes se retrouvent, chacune avec son chien bien-aimé, pour arpenter les ruelles du quartier new-yorkais de Lower East Side. Leur but : tuer autant de rats que possible.

Les chiens, des terriers pour la plupart, tirent sur leur laisse avec impatience, avant de plonger dans des poubelles. Quelques secondes plus tard, ils ressortent avec un rongeur entre les dents.

“Ils sont dressés pour ça. Ils vivent pour ça”, dit Richard Reynolds, responsable de l'association R.A.T.S, acronyme de la Ryders Alley Trencher-fed So-

ciety”. Les rongeurs new-yorkais sont célèbres : la sagesse populaire veut que la première métropole américaine compte autant de rats que d'êtres humains (plus de huit millions). La ville teste régulièrement de nouvelles techniques pour les neutraliser, comme de la glace carbonique ou des bains d'alcool. Au début de la pandémie, les autorités sanitaires fédérales avaient prévu de possible “comportement inhabituel et agressif des rongeurs”, la fermeture des restaurants et des bureaux les ayant privés de nourriture.

Cela n'a pas dissuadé les bénévoles de l'association. Leurs

battues nocturnes sont simplement devenues moins fréquentes.

Leur technique : des chiens à courtes pattes, comme les terriers de chasse, débussent les rongeurs au milieu des sacs poubelle qui s'empilent le soir sur les trottoirs new-yorkais, ou dans les buissons. Des chiens aux pattes plus longues, comme les Bedlington terriers, se placent en retrait pour mieux se jeter sur eux lorsqu'ils essaient de s'échapper.

“C'est un peu comme les X-Men”, dit Alex Middleton, dresséur de chiens de 36 ans. “Chaque chien a des superpouvoirs”.